
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Mercredi 12 mars 2008, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Roland Crot, M^{mes} Virginie Jordan, Florence Kraft-Babel, Maria Pérez et Nicole Valiquer Grecuccio.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 28 février 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 mars, mercredi 12 mars et lundi 17 mars 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, maire. Mesdames et Messieurs, j'ai une communication qui concerne la décision prise ce matin par le Conseil administratif concernant la dépollution du site d'Artamis. Après une longue discussion – la troisième en trois semaines – une majorité du Conseil administratif a décidé de ne pas recourir contre la décision du géologue cantonal... (*Applaudissements.*) J'espère que la majorité aura raison... Car vous aurez compris que je faisais partie de la minorité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Questions orales.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je réponds à M. Rubeli concernant l'absence du Service des sports lors du Salon des vacances, sports et loisirs. C'est bien mon prédécesseur qui avait pris cette décision. Le Service des sports, en lien avec l'Association genevoise des sports (AGS), a participé à ce salon à de nombreuses reprises. Il y a deux ans, le service et l'AGS ont fait un bilan et se sont aperçus que ce Salon des vacances, sports et loisirs était surtout destiné aux gens qui recherchent des destinations de vacances. Voilà pourquoi le magistrat de l'époque a décidé de ne plus y participer. En revanche, en 2007, le Service des sports a participé au Salon du bien-être et des sports, toujours à Palexpo. Pour 2008, comme le retour sur investissements avait été jugé insuffisant, il a été décidé que le Service des sports participerait à de nombreuses manifestations hors Palexpo et, surtout, qu'il serait très présent lors de toutes les manifestations liées à l'Euro 2008.

M. Patrice Mugny, maire. Je réponds d'abord à la question de M. Hämmerli, au sujet du tricycle Thury, datant de 1878, inventé par René Thury et fabriqué par les ateliers de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP). Il s'agit donc d'un véhicule à vapeur, avec chaudière à charbon, comportant qua-

tre sièges et pouvant atteindre la vitesse de 50 km/h. Cet engin avait été donné au Musée d'histoire des sciences en 1962 par l'Automobile Club de Genève. Il a été prêté à plusieurs institutions, dont le Musée des transports de Lucerne et le Musée de l'automobile de Genève. Il est actuellement entreposé dans le dépôt du Musée d'ethnographie aux Ports francs. Si vous le souhaitez, Monsieur Hämmerli, nous pourrions aller le voir ensemble. M. Tornare me souffle que nous pourrions l'acheter comme voiture de fonction...

Une autre question m'a été posée par M^{me} Patricia Richard au sujet de la réponse du Conseil d'Etat à notre demande de mettre en œuvre des mesures d'assainissement de l'air à Genève. Comme vous, Madame, je pensais que nous avions reçu cette réponse, dont le Conseil d'Etat parlait dans son point de presse. Mais ce matin j'ai constaté que nous ne l'avions pas encore reçue. Cette lettre n'était pas au courrier et le Conseil administratif n'en parlera donc probablement que la semaine prochaine. Je me permettrai donc de vous répondre à la prochaine session.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je réponds à la question de M. Queloz concernant les travaux de réfection et d'aménagement de la plaine de Plainpalais. Monsieur Queloz, vous devez savoir que les travaux s'exécuteront à partir de janvier 2009 et s'étaleront sur dix-sept mois. L'appel d'offre lancé par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité prévoit que la partie centrale de la plaine sera libérée de toute occupation temporaire, à l'exception des marchés, durant ces dix-sept mois. La Ville entreprend toutes démarches visant à la relocalisation des manifestations traditionnelles, telles que les cirques, les forains et autres. Mon collègue Pierre Maudet s'y est déjà employé depuis plusieurs mois. La Ville s'engage à mettre à la disposition des soumissionnaires la plaine de Plainpalais vierge. Si par impossible – je cite ici le complément de réponse des services de M. Maudet – il venait à se libérer des surfaces qui ne seraient pas nécessaires pour l'accomplissement des travaux, à ce moment-là, nous envisagerions de réaffecter un certain nombre de mètres carrés aux forains ou à d'autres activités temporaires. Toujours est-il que, de manière générale, mis à part le cordon boisé, c'est-à-dire les promenades, la plaine de Plainpalais devra, en principe, être libre de toute installation durant les dix-sept mois de chantier.

Je réponds maintenant à M^{me} Magnin concernant le fameux banc qui a disparu à l'avenue de Champel. M^{me} Magnin a peu chance en ce moment, puisque la personne qui devrait s'occuper de ce banc n'est pas là... Mais nous ne manquerons pas de lui répondre prochainement sur l'avenir de ce banc, que nous avons évidemment l'intention de réinstaller.

J'en viens à la question de M^{me} Moratti Jung sur la politique qu'entend mener la Ville de Genève en matière de pistes cyclables. En fait, nous sommes à bout

touchant, puisque, sur les 185 km de routes communales et cantonales situés sur le domaine municipal, depuis 1989, nous avons déjà réalisé 125 km de pistes cyclables; nous espérons couvrir l'ensemble du domaine routier dans un proche avenir.

- 4. Motion du 7 novembre 2007 de M^{mes} Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, Claudia Heberlein Simonett, Anne-Marie Gisler, Annina Pfund, Catherine Gaillard, Héléne Ecuyer, MM. Jacques Baud, Richard North, Gilles Garazi, Vincent Maitre et Robert Pattaroni: «L'eau du robinet 1000 fois plus économique et écologique!» (M-733)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève est fortement engagée dans l'Agenda 21;
- la réponse du Conseil administratif aux motions M-426 et M-427 d'août 2004;
- que l'eau des Services industriels de Genève (dont la Ville détient 30% du capital de dotation) fournie au robinet est d'excellente qualité et gratuite, et même meilleure pour la santé que l'eau en bouteille;
- que les collectivités publiques doivent faire des économies d'énergie, de matière première, de déchets et d'argent à tous les niveaux;
- que le bon exemple est un bon moyen de communication,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire en sorte que les salles de réunion des commissions, principalement, et secondairement tous les lieux où des boissons sont proposées soient équipés de carafes marquées du logo des Services industriels de Genève, afin que les commissaires, visiteurs et invités qui le souhaitent puissent se désaltérer sans boire de l'eau minéralisée, gazéifiée et en bouteilles plastiques.

¹ Annoncée, 2569.

M^{me} Andrienne Soutter (S). Mesdames et Messieurs, j'ai entendu dire que quelques-uns et quelques-unes d'entre vous trouvaient ridicule qu'un sujet de ce genre fasse l'objet d'une motion. Pour ma part, je ne le trouve pas. En effet, toute occasion est bonne pour énoncer ou rappeler ce qui, pour certains, est une évidence, mais qui pour d'autres ne l'est pas encore. De plus, on constate souvent qu'entre la parole et les actes, et les changements de comportement, il y a un gouffre!

La motion M-733 me paraît claire comme de l'eau de roche. Je ne vais, par conséquent, pas vous faire de longs discours et je souhaite que cette motion soit votée aujourd'hui même sur le siège. Vous êtes certainement toutes et tous très au clair sur ce qu'est l'Agenda 21, dont cette motion est issue, ainsi que sur le développement durable. Je ne vous citerai donc que quelques lignes des «objectifs adoptés pour mettre en place l'Agenda 21». «Objectif 1: Administration exemplaire. C'est aux collectivités locales de montrer l'exemple en matière de développement durable. Dans ce but, nous avons lancé un programme d'envergure destiné à gérer notre administration de façon durable, d'une part grâce à la mise sur pied d'un système de gestion environnementale, de l'autre à travers l'information et la formation de nos collaborateurs.» «Objectif 2: Information et participation de la population. Pas d'Agenda 21 sans large implication de la population.»

Par contre, j'aimerais insister sur le fait que pour nous, socialistes, comme pour vous, nous l'espérons, le développement durable ne peut être promu seulement par des informations, des documents, des encouragements, des projets, des fêtes, de grandes réalisations. Les principes de développement durable se doivent d'être assimilés, intégrés dans chacune des consciences des personnels de la fonction publique, avant et afin qu'ils le soient dans celles de la population tout entière. Ces principes devraient se pratiquer constamment, dans les plus petits actes de la vie quotidienne... (*Brouhaha.*) Oh, ça barjaque beaucoup...

Le président. Je suis désolé pour vous, Madame la conseillère municipale... On m'a fait un grand numéro sur l'autodiscipline hier soir, lors de la séance du bureau et des chefs de groupe: j'aimerais bien que ce soit mis en pratique!

M^{me} Andrienne Soutter. Je poursuis. J'ai là un atout de plus, avec la *Feuille d'avis officielle* de ce matin ou d'hier, où le Conseil d'Etat parle de «sensibilisation aux écogestes et de consommation responsable». Ces gestes devraient devenir automatiques, comme un réflexe; plusieurs fois par jour, lors de multiples occasions, il faudrait se poser la question: est-ce un comportement qui va dans le sens du développement durable? A la longue, idéalement, lorsque ces principes seront vraiment totalement intégrés – mais le seront-ils un jour? – on pourra

cesser de se poser la question. Un peu comme ce qui s'est passé avec les notions d'hygiène après les découvertes de Pasteur. Vous posez-vous la question s'il est utile ou nécessaire ou pas de vous laver les dents ou les mains?

En ce qui concerne la motion M-733 proprement dite, trois questions se posent: pourquoi boire de l'eau? pourquoi l'eau du robinet? pourquoi le sigle des SIG?

Pourquoi boire de l'eau? On sait qu'il faudrait tous les jours beaucoup boire, plus d'un litre et de préférence de l'eau. Selon une fiche de l'Agenda 21 Ville de Genève, «l'eau est essentielle à la vie et la seule boisson indispensable, c'est l'eau! Boire suffisamment contribue à notre bien-être et au maintien d'un bon état de santé. Il est recommandé d'absorber au moins 1,5 litre de boisson par jour. Par temps chaud ou lors d'activités physiques, il est nécessaire de boire plus. A Genève, l'eau du robinet est d'une qualité microbiologique et chimique irréprochable; elle est analysée très régulièrement. Son coût économique et écologique est nettement inférieur à celui de l'eau en bouteilles ou en fontaines.» Dans les salles de réunions où les conseillers municipaux et conseillères municipales passent un certain nombre d'heures chaque semaine, les armoires frigorifiques sont remplies de petites bouteilles d'eau minérale, offertes gratuitement aux commissaires et à ceux qu'ils auditionnent. La motion M-733 ne propose pas de supprimer ces bouteilles pour ceux qui préfèrent boire de l'eau à laquelle a été ajouté un peu de gaz carbonique, mais souhaite qu'en plus il soit mis à la disposition de ceux qui le désirent des carafes remplies d'eau du robinet, notamment pour ceux qui essaient d'être cohérents avec leurs convictions.

Pourquoi l'eau du robinet? Parce que nous avons la chance d'avoir à Genève et en Suisse en général une eau potable d'excellente qualité minéralogique et bactériologique, même de meilleure qualité que certaines eaux en bouteilles. En Suisse, l'eau potable est l'une des denrées alimentaires les plus sévèrement surveillées. De plus, selon la Fondation pour la protection des consommateurs, celle-ci, je cite, «a effectué une étude comparative sur la teneur en sels minéraux de 47 eaux minérales. Plus de la moitié des eaux minérales testées ne sont pas plus riches en sels minéraux que l'eau potable. Six d'entre elles contiennent même des substances indésirables. Mais la différence la plus caractéristique se trouve ailleurs: notre eau potable est 1000 fois meilleur marché. Boire de l'eau minérale est en fait un non-sens écologique. De la source au consommateur, l'eau minérale est d'abord conditionnée en bouteilles avant d'être transportée à grand renfort d'énergie et de pollution environnementale. Ces inconvénients seraient acceptables si l'eau minérale offrait une qualité nettement supérieure à l'eau du robinet. La Fondation pour la protection des consommateurs a comparé les prix des eaux minérales les plus courantes. Pour 1,5 litre d'eau minérale, le consommateur paie entre 50 centimes et 7,60 francs – eh oui! – alors qu'aucune différence de qualité ne justifie une telle disparité de prix. Bien au contraire, il existe des eaux minéra-

Motion: boire de l'eau du robinet

les très bon marché dont la qualité est bien meilleure que celle des eaux minérales onéreuses.» Abstraction faite du prix, plus de la moitié des eaux minérales testées ne sont pas plus riches en minéraux essentiels que l'eau du robinet. Un détail piquant: l'eau potable est 1000 fois meilleur marché!

Boire de l'eau en bouteille est un non-sens écologique et économique. En effet, l'eau du robinet est de 90 à 1000 fois plus respectueuse de l'environnement que l'eau en bouteille, parce que dans l'eau en bouteille sont cachées des quantités d'énergie grise: pompage, fabrication du plastique, de la bouteille, mise en bouteille, étiquetage, transports parfois sur de très longues distances, livraisons, enfin recyclage s'il a lieu, sans parler de la publicité, etc. L'eau du robinet, par contre, même si elle doit aussi être pompée et traitée, est très économique du point de vue environnemental. Là, je parle d'économie dans le sens de réduction non seulement d'utilisation de matières premières et d'énergie, mais encore de production, de pollution et de déchets. Pour moi, écologie va de pair avec économie, mais économie dans le sens premier du terme, soit art de bien administrer une maison, économiser sans gaspillage. Mais je sais qu'il est malvenu dans notre société occidentale de consommation et d'abondance d'évoquer cela.

L'eau potable est aussi 1000 fois plus économique que l'eau en bouteille, selon la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux. Si vous l'achetez au prix de gros, en flacons de pet de 3,3 dl, elle vous coûtera au minimum 1 franc et au bistro jusqu'à plus de 4 francs. Mais, en fait, lorsque vous achetez une bouteille d'eau minérale vous payez l'emballage et le transport. N'est-ce pas une aberration? Vous êtes-vous demandé pourquoi le marché de l'eau et des boissons en bouteilles a pris une telle ampleur ces dernières années? C'est parce que, sans jeux de mots, c'est le marché le plus juteux du monde! Par contre, pour une consommation moyenne de 160 litres d'eau potable par jour, on ne vous facturera que 26 centimes.

Pourquoi le sigle des SIG? Parce que les SIG sont un de nos services publics, que nous y tenons et que nous leur sommes reconnaissants de nous fournir de l'eau d'excellente qualité. Alors pourquoi ne pas afficher notre attachement, pourquoi ne pas afficher que nous préférons l'eau potable courante, locale, à l'eau captive, industrielle et qui vient souvent de loin. Enfin, pourquoi ne pas leur faire un peu de publicité?

Avant de terminer, je citerai encore notre magistrate Sandrine Salerno, à qui le Conseil administratif a confié la responsabilité directe en matière de développement durable, c'est-à-dire de l'Agenda 21. Dans le *Vivre à Genève*, numéro 24, à la question: «Que comptez-vous faire de ces nouvelles compétences?», elle répond: «Que nous ayons décidé de confier ces dossiers à une seule magistrate est loin d'être anodin. Et je suis consciente de la responsabilité qui est la mienne. Ces dossiers sont, pour moi, totalement prioritaires. Le dévelop-

pement durable n'est pas un mot à la mode! C'est un impératif incontournable, ici et partout dans le monde! Dans un certain sens, c'est une révolution culturelle qui nous attend. Les villes ont un impact essentiel sur ce changement. Et la Ville de Genève se doit d'être exemplaire en la matière. L'unité «Agenda 21» a fait, depuis sa création, un magnifique travail d'information et de sensibilisation, à la fois à l'intérieur de l'administration et en direction des administré-e-s.»

Le président. Madame Soutter, vous avez épuisé votre temps de parole...

M^{me} Andrienne Soutter. Monsieur le président, je dirai encore juste ces quelques mots: pour l'Agenda 21, aucun geste quotidien n'est anodin! Etant donné que mon temps de parole est échu, je vous ferai grâce d'autres citations et je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette motion et de la renvoyer au Conseil administratif. Je vous remercie de votre attention.

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs, l'eau ferrugineuse, oui, l'alcool, non! (*Rires.*) En préambule, je dirai que c'est certes se moquer du contribuable que de présenter une motion sur ce sujet quand on sait ce que cela coûte. Cela dit, oui, ce sera plus économique pour la municipalité, car il s'agit bien de donner de l'eau du robinet à nos conseillers municipaux et autres fonctionnaires plutôt que de l'eau de source. Source qui pourrait les inspirer, ce dont ils ont souvent bien besoin, ne serait-ce que les motionnaires dont je suis...

Quant à dire que l'eau du robinet est meilleure pour la santé que l'eau de source, c'est d'une telle bêtise que cela m'en fait tomber les chaussettes! Croyez-moi, l'eau du lac épurée à coups de chlore et de produits chimiques n'aura jamais la pureté d'une eau naturelle venue des entrailles de notre belle planète bleue. Je sais, les experts... Ah, ceux-là! Experts en tout, experts en rien! Mais ne nous trompons pas: cette motion, dont je suis parfaitement conscient qu'elle reste à son vrai niveau, est une question d'économie financière pour notre municipalité. Donc l'eau ferrugineuse, non, l'eau chlorée du robinet du lac, oui!

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Il s'agit donc d'une motion pour favoriser l'eau du robinet, pendant les séances de commission. Certes, nous avons discuté de choses plus pertinentes dans cette enceinte. Néanmoins, il y a dans cette motion un côté symbolique et un côté pragmatique. Les Verts ont aussi déposé la motion M-719 intitulée «L'Agenda 21 de la Ville de Genève commence par ses élu-e-s», que nous avons acceptée lors d'une de nos dernières séances. Cette motion M-733 va dans la même direction. Balayons devant notre propre

porte, montrons le bon exemple! L'économie de ressources passe entre autres par les simples gestes du quotidien et c'est ce que vise cette motion.

Treize séances de commissions par semaine, quinze commissaires par commission, une bouteille par commissaire, cela fait environ 195 bouteilles par semaine et 800 par mois. Des bouteilles qui ne sont utilisées qu'une seule fois et qui prennent une éternité pour se dégrader naturellement. Je ne ferai pas d'éco-bilan ici, mais juste un petit rappel. L'eau du robinet est d'une qualité excellente et est amenée avec un minimum d'efforts énergétiques. Le PET, comme vous le savez, est un produit pétrolier; on peut le recycler, mais le recyclage consomme une quantité non négligeable d'énergie. De plus, l'eau embouteillée est transportée par route: encore de l'énergie inutilement gaspillée! Nous savons tous cela. Alors, qu'attendons-nous? Faisons ce petit geste et acceptons cette motion!

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Oui, l'eau du robinet suffit à assouvir la soif des commissaires qui causent beaucoup en commission! Lorsque j'ai commencé au Conseil municipal, nous avions à disposition non seulement des bouteilles d'eau, eau plate, eau gazeuse, mais aussi de la bière, du coca-cola, du jus de pomme et même du vin. C'était vraiment superflu et tout cela sur le dos des contribuables... Or, à Genève, nous avons la chance d'avoir une eau de très bonne qualité. L'eau du robinet nous suffit amplement et ceux qui n'ont vraiment pas soif ne boiront rien!

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Mesdames et Messieurs, je vous ferai part de la position du seul groupe qui n'ait pas signé la motion. Pour les libéraux, il n'y a aucun contenu politique dans cette motion, qui n'a d'autre vocation que d'organiser le travail interne du Conseil municipal. Finalement, une lettre au Conseil administratif aurait pu suffire, voire une simple autorégulation...

Cela dit, il faut relever que cette motion tombe à point nommé et qu'elle n'arrive pas complètement par hasard, contrairement à ce qu'on pourrait comprendre en lisant le texte. En effet, la cause de cette motion est bel et bien le rachat de la maison qui livre l'eau minérale à la Ville de Genève par le groupe Nestlé, et la volonté immédiate de ce Conseil municipal de prononcer un boycott. C'est bien là que réside le germe de cette motion, qui prétend faire un débat public sur un sujet qui procède de la simple discipline personnelle.

Par rapport au boycott, j'aimerais répéter ce qui a déjà souvent été dit: le boycott est l'arme des faibles. Or, dans ce Conseil municipal, nous ne sommes pas

faibles: nous sommes forts et nous sommes surtout capables de prendre de bonnes résolutions, sans passer par un encombrement du débat politique! C'est ma première observation.

Ma seconde observation a trait au fait que, depuis toujours, il existe, dans la plupart des salles de commission, de l'eau du robinet à laquelle personne ne touche! Voilà qui prouve bien que cette motion procède d'un vœu pieux, de l'idéal, car ceux-là mêmes qui la signent, quand ils siègent à la salle A, où l'eau du robinet est pourtant à quelques centimètres de la table des délibérations, ne s'y abreuvent pas. L'élément politique sous-jacent à cette motion est donc bien cette arme si souvent et si mal utilisée par ce Conseil municipal qu'est le boycott!

Un autre argument est celui des cruches. L'eau en cruche peut évidemment avoir un certain charme si les cruches ont été choisies auprès d'une belle maison... Mais il n'en demeure pas moins que ces dernières ne sont jamais lavées et qu'au fond s'accumule le plomb des tuyaux qui amènent cette eau si pure, que M^{me} Soutter a si habilement décrite dans toute sa perfection. Entre le moment où l'eau quitte les filtres des Services industriels de Genève et où elle arrive à nos robinets, elle perd une partie essentielle de sa qualité pour se retrouver, à cause des tuyaux, chargée en plomb. Pour ma part en tout cas, je vous le dis ici: faites comme moi, ne touchez pas à l'eau des cruches, sauf si vous les lavez vous-mêmes!

Mesdames et Messieurs, pour éviter que les débats au sein du Conseil municipal ne soient encore plus tristes, au point qu'on nous accuse de souffrir de quelque maladie mentale due au plomb, je vous conseille d'aller vous abreuver directement au robinet, ou alors de préférer l'eau en bouteille de PET, 100% recyclable, parfaitement écologique et conforme aux principes de l'Agenda 21, cet Agenda 21 cher à notre Conseil administratif et qui constitue l'enjeu politique de notre Conseil municipal et de nos programmes à tous. Je vous remercie en conséquence de vous rallier à cette saine parole libérale qui consiste à ne pas entrer en matière sur cette motion. (*Applaudissements.*)

M^{me} Andrienne Soutter (S). Je dois rectifier, car M. Froidevaux dit des bêtises et des contrevérités. En effet, deux libérales – M^{me} Magnin et M^{me} Kraft-Babel – ont signé la motion M-733. Quand j'avais parlé de cela en commission Agenda 21, c'est d'ailleurs M^{me} Kraft-Babel qui m'avait conseillé de rédiger une motion. C'est vrai qu'après coup certains se sont ravisés, mais en tout cas pas ces deux élues libérales.

Ensuite, M. Froidevaux nous fait un procès d'intention s'agissant de Nestlé. Certes, j'ai un peu une dent contre certaines multinationales, mais je n'avais pas du tout pensé au rachat d'Henniez par Nestlé. Puis il parle des tuyaux en plomb.

Dans l'immeuble que j'habite, au Bourg-de-Four, les tuyaux sont peut-être en plomb, mais je crois qu'il n'y a plus beaucoup de bâtiments alimentés par des tuyaux en plomb jusque dans les cuisines, jusqu'aux robinets. C'est vraiment archaïque et cela n'existe quasiment plus. Mais le Service des bâtiments pourrait nous renseigner... Quant au PET qui serait écologique, je vous laisse la responsabilité de votre affirmation, Monsieur Froidevaux!

M. Jacques Hämmerli (UDC). «Que d'eau, que d'eau!», disait le maréchal de Mac-Mahon, président de la République française. Je ne vous cacherai pas, Mesdames et Messieurs, que je suis resté sur ma soif. En effet, parmi les signataires de cette motion, il y a deux collègues démocrates-chrétiens. Or, l'autre jour, le Parti démocrate-chrétien s'inquiétait de la position de l'Union démocratique du centre sur un objet traité par ce Conseil municipal. J'aimerais donc bien entendre les démocrates-chrétiens parler d'eau ce soir, fût-elle bénite! Merci!

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire en sorte que les salles de réunion des commissions, principalement, et secondairement tous les lieux où des boissons sont proposées soient équipés de carafes marquées du logo des Services industriels de Genève, afin que les commissaires, visiteurs et invités qui le souhaitent puissent se désaltérer sans boire de l'eau minéralisée, gazéifiée et en bouteilles plastiques.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Motion du 7 novembre 2007 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, M^{me} Anne-Marie Gisler, MM. Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey et Philippe Cottet: «Voyages du Conseil administratif dans des pays irrespectueux des droits de l'homme et de la presse» (M-737)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les récents voyages au Vietnam de deux magistrats alors même que ce pays est condamné d'année en année pour ses violations répétées des droits de l'homme et de la femme, ainsi que de la liberté de la presse;
- la légitimité que confère à un régime de ce type la visite de responsables politiques helvétiques;
- que la Ville de Genève ne doit soutenir en aucune façon des dictatures qui oppriment tout ou partie de leur population, même de façon tacite;
- que le voyage d'un seul magistrat représente la Ville de Genève, ainsi que l'ensemble du collège gouvernemental et qu'il doit donc être soutenu par l'ensemble de celui-ci;
- que le degré de liberté de la presse est un indicateur du respect des droits humains dans un pays;
- que le Conseil administratif a pour vocation première de se préoccuper de la vie quotidienne des habitants de sa commune;
- le signal fort dans le respect des droits humains que donnerait la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- cesser les voyages officiels dans des pays condamnés pour violation des droits de l'homme ou de la liberté de la presse et ayant une notation supérieure à 60 dans le classement 2007 de Reporters sans frontières, sauf si un intérêt prépondérant le demande et que celui-ci est soutenu par l'ensemble de l'exécutif;
- ne permettre à l'un de ses membres de voyager dans un pays de ce type que si le collège soutient à l'unanimité le but et la destination de ce voyage.

M. Simon Brandt (R). Je vais donc défendre cette motion qui traite des droits de l'homme. Oui, Mesdames et Messieurs, les droits de l'homme vont être,

¹ Annoncée, 2570.

pour une fois, une affaire municipale, car nous allons parler ici des voyages de nos édiles. L'idée des motionnaires, quand ils ont déposé cette motion, était que trop, c'est trop!

Lors de la dernière législature, nous avons appris que la Ville de Genève avait signé un traité d'amitié avec la capitale du Vietnam. L'année dernière, deux magistrats du Conseil administratif ont passé, à eux deux, plus de deux mois dans ce même Vietnam. Toujours l'année dernière, un autre magistrat est allé représenter la Ville de Genève en Chine populaire, certes dans le cadre d'une réunion internationale, j'en conviens. Mais cela pose une question de fond: est-ce le propre de la Ville de Genève d'aller à l'autre bout du monde, en Chine, en Corée du Sud, au Vietnam, et dans d'autres continents, alors même que nous ne sommes que la Ville de Genève? Même si je sais que certains magistrats auraient les épaules, ou pensent les avoir, pour envisager d'autres fonctions, même si j'ai relevé, il y a quelque temps, qu'un magistrat qui nous avait proposé une résolution contre le génocide ukrainien serait plus à sa place au Secrétariat général des Nations Unies qu'ici, nous estimons néanmoins que nous devons rester à notre niveau de responsabilité.

Nous avons déposé cette motion dans l'idée que si nous ne faisons rien, nous risquons un jour d'entendre que le Conseil administratif a conclu un jumelage avec Pyongyang, est allé serrer la main de Fidel Castro, grand démocrate à Cuba, ou a rencontré d'autres dictateurs... Il s'agit donc simplement de dire que la Ville de Genève n'a pas vocation à se mêler des affaires internationales et du monde. Lesquelles sont de la compétence du Conseil d'Etat à Genève. Si le magistrat qui est en train de prendre des notes a la chance de siéger un jour au Conseil d'Etat – comme je le lui souhaite – il pourra faire tous les voyages qui lui chantent, car ce sera parfaitement dans ses compétences.

En revanche, le Conseil administratif n'a pas vocation à voyager dans le monde entier et son devoir de représentation, sauf exception, ne me semble pas devoir dépasser les frontières de l'Europe, même si la Ville de Genève a un statut particulier parmi les communes helvétiques, du fait des nombreuses organisations internationales qu'elle accueille. C'est du reste la raison pour laquelle nous souhaitons laisser la porte ouverte à de tels voyages, comme le demande la deuxième invite. Si l'ensemble du Conseil administratif, qui compte tout de même un représentant de droite et d'autres représentants de gauche un peu moins portés sur les voyages, décide qu'il y a un sens politique à faire tel ou tel voyage, à ce moment-là il en prendra la responsabilité in corpore. Mais il est inacceptable que des magistrats décident dans leur coin, en quelque sorte, de voyager et d'engager la Ville de Genève dans des traités d'amitié avec des capitales de pays dictatoriaux ou de voyager dans des Etats qui persécutent des minorités, comme la Chine.

A cet égard, comme base de données, nous avons retenu le classement de Reporters sans frontières, en demandant que la Ville s'abstienne de voyager dans les pays qui dépassent une certaine notation dans ce classement, impliquant qu'ils violent systématiquement les droits de l'homme et la liberté de la presse. Je sais que plusieurs personnes ont un problème avec le classement de Reporters sans frontières et je lance donc un appel aux partis qui seraient d'accord sur le fond de cette motion, mais qui auraient une autre proposition de base légale à faire. Je pense à des classements d'Amnesty International, ou d'autres associations humanitaires et organisations non gouvernementales, comme Médecins sans frontières...

Vous l'aurez compris, le but de cette motion est de dire que les droits de l'homme ne sont pas qu'une affaire de discours, mais bien une question d'actes. Comme je suis certain que personne ne sera mal à l'aise pour prendre position sur cette motion, j'annonce d'ores et déjà que le groupe radical demandera le vote à l'appel nominal.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Nous voyons dans cette curieuse motion deux arbitraires. D'abord, le choix du classement. Pourquoi la liste de Reporters sans frontières, qui s'en tient à la liberté de la presse? Il pourrait y avoir d'autres choix, par exemple la liste de Transparency International, qui fait état de la corruption, facteur de pauvreté en maints pays. On pourrait même envisager bien d'autres listes, comme celle de l'Organisation des Nations Unies, par pays en fonction de leurs émissions de dioxyde de carbone, cela afin de forcer certains Etats à fournir plus d'efforts dans la lutte contre la pollution.

Le second arbitraire est la notation de 60, qui accepterait tout juste l'Arabie saoudite, mais exclurait le Pakistan ou la Chine, pays où auront lieu prochainement les Jeux olympiques. Ce serait totalement absurde, par exemple, du point de vue de la promotion de la femme, quand on sait que la Chine y est infiniment plus favorable que l'Arabie saoudite.

Enfin, quand on lit dans la motion que cette nouvelle exclusion serait un signal fort donné par la Ville de Genève, on croit entendre le coq qui s'imagine que le soleil se lève uniquement parce qu'il chante! Cette volonté systématique de se croire au centre du monde, et d'un monde qui aurait les yeux rivés sur nous, devient fatigante. Si cette motion devait être acceptée, il n'y aurait au mieux que quelques lignes dans la presse. Quant au refus éventuel d'un conseiller administratif de se rendre dans certains pays, ce serait considéré, le cas échéant, comme une impolitesse supplémentaire. L'Union démocratique du centre refusera donc cette motion.

M. Christian Lopez Quirland (S). Je rappelle à M. Brandt que l'histoire de Genève est marquée par les droits de l'homme, par son activité en faveur des droits de l'homme au niveau international. Genève est une ville internationale où des gouvernements se côtoient, où des peuples et des systèmes politiques différents peuvent se rencontrer. Genève a souvent été à la base de résolutions de conflits, qui ont fait avancer les problématiques au niveau international, dans le domaine des droits de l'homme ou dans des cas de guerre.

On nous avait habitués – je reprends des termes de M. Lathion – aux bonnes motions posant les mauvaises questions ou aux mauvaises motions posant les bonnes questions. Aujourd'hui, nous sommes face à une mauvaise motion qui pose de mauvaises questions et qui, en plus, propose un outil de pilotage des relations internationales qui est inapplicable. Savez-vous, Monsieur Brandt, que des pays qui avaient une notation supérieure à 60 dans le classement de Reporters sans frontières l'année passée n'y figurent plus cette année? C'est le cas pour deux ou trois pays. Comment le Conseil administratif pourrait-il dire à un pays ou à une ville qui l'invite qu'il lui faut attendre la notation de Reporters sans frontières pour accepter ou non l'invitation? Je vois mal comment nous pourrions appliquer cette motion. Pourtant, en tant que socialistes, nous sommes extrêmement attachés à la question des droits humains.

Nous, socialistes, faisons confiance au Conseil administratif, à sa capacité de discernement pour savoir où il peut se rendre et dans quelles conditions. D'ailleurs, vous oubliez que nous vivons dans un monde international, qui implique des échanges, des discussions. Je vois mal comment cette motion pourrait être appliquée par le Conseil administratif, comment il pourrait choisir entre les gentils d'un côté et les méchants de l'autre. La politique helvétique, et notamment celle de Genève, est marquée par sa discrétion au niveau international – ce qui ne veut pas dire soumission – et par sa neutralité. Nous devons la renforcer, mais cela ne signifie pas que le Conseil administratif signe des chèques en blanc: il saura évoquer, là où il le faut, la question des droits de l'homme.

Enfin, je rappellerai un dernier élément. Saviez-vous qu'en mars de cette année la Commission européenne des droits de l'homme a condamné la Pologne pour sa politique anti-avortement? Dès lors, faudrait-il décliner une invitation de la Pologne, au prétexte que la commission européenne l'a condamnée? Ce serait complètement ingérable. C'est pourquoi, même si nous soutenons le respect et le renforcement des droits humains, nous refuserons cette motion.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). A la lecture de cette motion, je me suis demandé si elle relevait d'un jugement d'ordre moral ou d'un positionnement politique. J'ai essayé d'en comprendre l'objectif et j'en ai déduit qu'elle

visait, d'une part, à restreindre les voyages du Conseil administratif dans les pays qui violent les droits de l'homme, mais qu'en arrière-fond elle visait également à réglementer les relations au sein du Conseil administratif, sa manière de fonctionner.

Cette motion pose en fait trois questions. La première sur le principe: faut-il ou non ostraciser les pays qui violent les droits de l'homme? Une condamnation contribue-t-elle à améliorer la situation des droits de l'homme dans ces pays? La deuxième question porte sur l'opportunité. Dans la mesure où la Ville de Genève a une vocation internationale, dans la mesure où elle abrite les missions de 170 Etats et un certain nombre d'organisations internationales dont les conseils sont formés des 192 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, est-il opportun qu'elle refuse de se rendre dans tel ou tel pays parce qu'il violerait les droits de l'homme?

La troisième question porte la faisabilité. Quels seraient les pays concernés et, donc, quels sont les critères proposés? La motion évoque une notation fixée par une organisation qui évalue les violations des droits de l'homme à l'aune de la liberté de la presse. Mais ce sont là des critères qui ne sont pas exhaustifs. Ainsi, pour notre part, nous nous sommes étonnés que figure cette année, parmi les pays ayant une notation supérieure à 60, l'Autorité palestinienne. On peut se demander si condamner un voyage dans les territoires sous autorité palestinienne relèverait vraiment d'une politique saine et intelligente de la part du Conseil administratif.

J'ajoute enfin que la Suisse, qui figure au dixième rang à l'aune des critères de Reporters sans frontières, risque fort d'être épinglée cette année dans le rapport périodique du Conseil des droits de l'homme. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas entrer en matière et le groupe des Verts refusera donc cette motion.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, que voici une motion malheureuse! James Fazy doit se retourner dans sa tombe en voyant ses descendants... Genève est une ville internationale qui a un immense renom, c'est le berceau de la Croix-Rouge. Genève a une mission de par le monde, celle de propager le discours démocratique. Nous sommes aussi, après Saint-Marin, l'une des plus vieilles Républiques du monde, ne l'oublions pas.

Je m'étonne qu'un parti fondé à Zofingue, en 1846, si mes souvenirs sont bons, ait oublié que la Suisse revendique une neutralité active. Ainsi, notre pays est actuellement en charge de la diplomatie américaine auprès de dictatures telles que l'Iran et Cuba. Est-ce à dire, à l'aune de M. Brandt, que ces tâches seraient de trop? Pour nous, socialistes, tel n'est pas le cas. Nous avons toujours pensé que la démocratie doit s'exprimer et qu'elle doit le faire partout et dans les pires conditions, car c'est là où ce discours est le plus important.

Nous sommes de ceux qui pensent que le Conseil administratif doit pouvoir voyager. En tant que représentant d'une ville, il doit pouvoir s'adresser à d'autres villes, notamment dans les pays totalitaires, pour y semer le bon grain et y apporter la bonne parole, celle de notre République et de l'esprit démocratique. Nous nous étonnons donc encore une fois du dérapage radical.

M. Pierre Rumo (AGT). La question des voyages du Conseil administratif semble être une problématique récurrente chez les radicaux. On se rappelle l'interview de M. Bernard Lescaze, il y a quelques années, sur cette thématique, où il estimait que le Conseil administratif voyageait beaucoup trop. Cela avait fait l'objet d'une question orale et d'une longue réponse des conseillers administratifs.

Les radicaux reviennent sur ces voyages du Conseil administratif, mais en visant cette fois la problématique des droits de l'homme et en donnant l'exemple du Vietnam. A ce sujet, on a pu lire une longue interview de M. Brandt dans le journal *Tout l'Immobilier*, où il expliquait en long et en large pourquoi le Conseil municipal devait voter cette motion. Je crois savoir qu'il y a des liens assez forts entre la Ligue vietnamienne des droits de l'homme en Suisse et le Parti radical. Toutefois, ces liens ne me semblent pas suffisants pour motiver une motion aussi peu claire.

Cette problématique des droits de l'homme intéresse évidemment la gauche. En 1997, j'avais développé une interpellation I-746 portant le titre: «Rapprochement Genève-Pékin: les droits de l'homme en Chine, question caduque et obsolète?» En effet, à l'époque, on assistait à un rapprochement entre les municipalités de Pékin et de Genève; les cinq dicastères de notre Ville allaient développer des projets avec les services équivalents de la capitale chinoise. M. Michel Rossetti, conseiller administratif radical – je le rappelle pour M. Brandt – avait répondu à mon interpellation en disant notamment ceci: «Lorsque j'étais maire, en 1993, j'ai eu le bonheur de conduire une délégation en Chine. J'étais accompagné par ma collègue, actuellement maire, M^{me} Jacqueline Burnand, et par une délégation économique. Nous avons été reçus par la mairie de Pékin, par le maire en particulier, et, en présence de notre ambassadeur, j'ai abordé la question des droits de l'homme avec fermeté mais sans arrogance. Et ce discours, se rapportant à la nécessité de respecter les droits de l'homme, je l'ai répété le lendemain en présence du secrétaire général du Parti communiste.» Mesdames et Messieurs, je pense que les conseillers administratifs actuels, quand ils voyagent à l'étranger, ont une attitude relativement semblable.

A l'époque, M. Rossetti disait également: «Lorsque le gouvernement vietnamien a arrêté un certain nombre de responsables religieux, qu'a fait le Conseil

administratif? Il a rédigé une lettre qu'il a adressée au gouvernement vietnamien via le Département des affaires étrangères de notre pays. Nous n'avons pas reçu de réponse, mais cette intervention a eu lieu.» Il ne faut donc pas croire que le Conseil administratif de notre Ville n'est pas attentif au respect des droits de l'homme et à la protection des citoyens des pays qui connaissent des problèmes dans ce domaine.

Concernant ces voyages à l'étranger, qui devraient se limiter pratiquement à l'Europe, je rappelle qu'au niveau fédéral M. Couchepin ne se contente pas de l'Europe. Il vient de faire, au début de son année présidentielle, un voyage en Egypte, qui n'est pas un pays exemplaire en matière de droits de l'homme. Il ne faut donc pas mettre des cautions et empêcher le Conseil administratif de voyager s'il l'estime nécessaire.

Dans un premier temps, nous pensions déposer un amendement à cette motion pour que les critères soient plutôt ceux d'Amnesty International. En effet, A gauche toute! a quelques doutes concernant le classement de Reporters sans frontières, qui adopte souvent une attitude très anticomuniste et qui semble très porté sur la violation des droits de l'homme à Cuba, par exemple. Mais, après réflexion, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de déposer un amendement et qu'il convient de refuser simplement cette motion.

Pour terminer, je voudrais souligner que la Ville de Genève attache une grande importance aux droits de l'homme et qu'elle le montre notamment via la subvention accordée au Festival du cinéma des droits humains qui se déroule actuellement au Grütli. Les droits de l'homme sont un sujet important qui, certes, a malheureusement tendance à perdre de son importance au niveau international. Mais, je le répète, le Conseil administratif n'y est pas indifférent, pas plus que ne l'est notre Conseil municipal. Par conséquent, cette motion nous paraît complètement inutile et le groupe A gauche toute! la refusera.

M. Grégory Baud (R). J'ai été surpris par le ton sarcastique de M. Deshusses. Si James Fazy se retourne souvent dans sa tombe, ce n'est certainement pas à cause du groupe radical! Ensuite, en matière de dérapage, je ne pense pas que le groupe socialiste ait de leçon à prendre auprès du groupe radical...

Mesdames et Messieurs, à moins que la copie que vous avez reçue ait été écrite à l'encre sympathique, il me semble que vous n'avez pas lu cette motion ou que vous ne l'avez pas du tout comprise... Etes-vous seulement allés jusqu'aux invites? Ces invites n'excluent absolument pas les voyages du Conseil administratif et évoquent le classement de Reporters sans frontières non pas comme la panacée, mais comme un exemple de moyen d'évaluer les pays dans lesquels les représentants du Conseil administratif seraient amenés à voyager. Il suffit

Motion: voyages du Conseil administratif

d'ouvrir les yeux pour constater que certains pays ne respectent pas la charte universelle des droits de l'homme. Il n'est pas très compliqué de savoir quels pays ne la respectent pas, mais cela déplaît peut-être à l'Alternative, parce que ces pays sont souvent plutôt à gauche sur l'échiquier politique...

J'insiste encore une fois sur le fait que cette motion n'exclut pas les voyages, mais qu'elle vise simplement à poser des conditions. Comme l'a dit M^{me} Contat Hickel, le but de cette motion – qui a d'ailleurs été signée par un représentant du groupe des Verts – est de faire en sorte que les conseillers administratifs ne mêlent pas l'image de la Ville de Genève à celle de pays qui ont des régimes peu respectables.

Enfin, Genève a une vocation d'accueil, de ville internationale, certes, mais, comme l'a dit M. Brandt, c'est avant tout le rôle du Canton et de la Confédération que de gérer les relations internationales.

Je dirai, pour terminer, à celui qui nous a donné hier une leçon de morale politique – vous transmettez à M. Hämmerli, Monsieur le président – que son discours m'étonne un peu. En effet, il nous a parlé de politesse, mais il me semble que la morale passe avant la politesse!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous sommes cosignataires de cette motion et je souhaiterais pouvoir vous en expliquer les raisons. J'ai bien entendu les arguments très intéressants qui ont été donnés par le socialiste Christian Lopez Quirland et par la préopinante Verte, M^{me} Marguerite Contat Hickel. J'ai trouvé ces arguments d'autant plus intéressants qu'ils définissaient des critères. Pour nous, la Ville de Genève s'inscrit dans un Canton, qui s'inscrit lui-même dans la Confédération. Or nous avons eu l'impression, ces derniers temps, que le Conseil administratif voyageait un peu au gré de ses humeurs, au gré de ses appréciations particulières, et non pas en s'intégrant dans une politique cohérente, complémentaire à celle du Canton et de la Confédération.

Je veux bien qu'on se base sur l'histoire de la Ville de Genève, mais je pense que nous devrions aussi savoir raison garder et tenir compte du Canton et de la Confédération. Nous aurions souhaité que le Conseil administratif s'inspire de la cohérence des actions de quelqu'un que la gauche affectionne particulièrement, je parle de M^{me} Calmy-Rey. Nous ne comprenons pas toujours le sens des visites extérieures du Conseil administratif et c'est la raison pour laquelle nous avons signé cette motion.

Toutefois, en vous entendant les uns et les autres, nous avons pris conscience que cette motion aurait pu être formulée différemment et que, sur les bancs de gauche, vous n'avez pas du tout envie de revenir sur votre position. Le Parti

démocrate-chrétien fera donc, une fois de plus, preuve d'écoute: nous nous abstiendrons sur cet objet, car nous avons su vous entendre.

M. Alexis Barbey (L). Moi aussi, je suis signataire de cette motion que j'avoue avoir trouvée fort intéressante dans son intention. En effet, la Ville de Genève, respectivement son Conseil municipal et son Conseil administratif, a souvent tendance à se prendre pour le censeur du monde, et je souhaitais qu'elle ramène son attention sur les affaires municipales plutôt que sur les affaires internationales.

Toutefois, au sein du groupe libéral – sachant qu'on est toujours plus intelligents à plusieurs – la majorité a décidé de refuser cette motion, cela pour différentes raisons que je vais évoquer ici, répétant en grande partie ce qui a déjà été dit. Une de ces raisons tient à la politique de neutralité de la Suisse, à la vocation de la Genève internationale et au rôle de médiateur, plutôt que de censeur, que Genève doit assumer. La deuxième raison tient à la séparation des pouvoirs entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il est important que le Conseil administratif ait une certaine liberté dans sa manière d'administrer la cité. Charge à nous, conseillers municipaux, de rester attentifs aux déplacements des conseillers administratifs, à leurs prises de position, et de leur dire ensuite ce que nous en pensons.

Enfin, la principale réticence du groupe libéral tient au fait de confier à un organisme externe, aussi impartial soit-il aux yeux de certains, le soin de fixer les critères dont devrait tenir compte le Conseil administratif pour ses voyages. C'est là quelque chose qui serait toujours sujet à caution et c'est une manière de se déresponsabiliser, s'agissant de la décision de visiter ou non un pays. Cet aspect de la responsabilité du Conseil administratif nous semble important. C'est pourquoi le groupe libéral refusera cette motion.

M. Simon Brandt (R). Décidément, au royaume des aveugles les borgnes sont rois! On nous fait la leçon en disant que la Ville de Genève a vocation à voyager... M. Deshusses nous parle de James Fazy, mais j'aimerais lui rappeler que les socialistes et les radicaux se sont séparés il y a plus d'un siècle maintenant et que l'héritage de James Fazy est plus de notre côté que du leur!

James Fazy, comme l'a dit mon collègue Baud, est le père de la Constitution genevoise, qui fixe une hiérarchie des tâches, une répartition des priorités. Le Canton est responsable de la Genève internationale et la Ville de Genève doit gérer la cité. Quand je vote aux élections municipales, aux élections administratives, j'élis des magistrats pour gérer ma ville, mon quotidien, pour améliorer

les choses. Je n'élis pas des magistrats pour les envoyer à l'autre bout du monde discuter avec tel président, tel représentant d'un autre pays, car c'est l'affaire du Canton. Jamais le groupe radical n'aurait déposé une motion pareille au Grand Conseil, puisque le Canton est souverain et compétent en matière de relations internationales. La Ville non!

J'entends un autre groupe politique, l'Union démocratique du centre, dire que cette motion est une farce. Cela ne m'étonne pas, car l'Union démocratique du centre ne s'est jamais préoccupée des droits de l'homme. Les seuls droits de l'homme qui préoccupent l'Union démocratique du centre sont les droits de ses conseillers nationaux quand ils s'estiment insultés par les conseillers fédéraux...

La gauche, y compris les Verts – bien qu'un de leurs représentants ait signé la motion – est unanime pour dire que cette motion est mauvaise, mais qu'elle pose une bonne question. Alors, Mesdames et Messieurs, pourquoi n'amendez-vous pas cette motion, pourquoi n'avez-vous pas déposé une motion préjudicielle? Je vous l'ai avoué moi-même: le choix du classement de Reporters sans frontières est arbitraire. Mais nous n'avons pas de compétences législatives pour fixer un règlement. Nous, groupe radical, n'allions pas commencer à hiérarchiser les pays qui violent les droits de l'homme. Voilà pourquoi nous avons choisi ce classement. Nous avons estimé qu'il était le plus adéquat, mais vous auriez pu en proposer d'autres.

Ce soir, je prends bonne note que, pour une majorité de cette salle, la Ville de Genève a vocation à se mêler des affaires du monde entier, et je ne serais pas du tout surpris si un jour je voyais un magistrat serrer la main d'Hugo Chavez ou de Kim Jong-il...

Le président. La parole est à M. Hämmerli, pour la deuxième fois...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Oui, Monsieur le président, car vos coreligionnaires ne font que me mettre en cause! D'ailleurs, cela ne m'étonne pas: ce sont des juniors en politique, ils n'ont aucune expérience, ils ne connaissent pas l'histoire, ce qui explique qu'ils racontent un certain nombre de bêtises.

En l'occurrence, la Ville de Genève a une vocation internationale dans un domaine très précis. En 1945, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la Suisse n'avait aucune relation diplomatique avec l'Union soviétique. Les relations diplomatiques entre la Suisse et l'Union soviétique se sont faites par l'intermédiaire de la mairie de Genève et de la mairie de Moscou. Aucun hôtelier genevois ne voulait accueillir dans ses chambres les diplomates soviétiques accrédités auprès

des Nations Unies à Genève et c'est pourquoi la Ville de Genève les a accueillis à l'Hôtel Métropole.

Par ailleurs, Monsieur le président, vous transmettez à vos collègues de parti, MM. Brandt et Baud, que, malgré leurs efforts pitoyables, ils ne connaissent vraiment pas l'histoire de leur parti. Ils devraient savoir que l'Union démocratique du centre n'est qu'une dissidence du Parti radical. Ils devraient savoir que le 9 juillet 1933, à Windisch – Vindonissa, stationnement de la XXI Légion romaine en Suisse – face au Rhin, face à l'Allemagne, face au Reich, le conseiller fédéral Rudolf Minger déclarait: «Jamais le modèle allemand ne sera un modèle applicable dans ce pays, la Suisse.» Alors, cessez de nous traiter de parti d'extrême droite!

Quant aux leçons de politesse et de morale, je crois que, sur les bancs radicaux, on ferait bien de se regarder. Je connais un peu trop ce parti et les scandales qui l'ont animé... (*Exclamations.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'interviens au nom du Conseil administratif, car nous nous sommes concertés au sujet de cette motion. Je comprends les préoccupations de M. Brandt. Quand nous voyageons, mes collègues et moi-même – comme nos prédécesseurs – nous nous posons ce genre de questions. Parfois, dans certains pays, je suis mal à l'aise, Monsieur Brandt, je vous l'accorde.

Alexis Barbey a parlé avec beaucoup de bon sens. Dieu sait si parfois je l'égratigne, mais ce soir il a vraiment parlé vrai. De même, Jacques Hämmerli a raison. Depuis 1536, Genève est une ville ouverte sur le monde et si nous avons gagné beaucoup de batailles – qui sont des acquis aujourd'hui, comme le fameux esprit de Genève – c'est parce que certains ont voyagé. C'est grâce aux voyages de Gustave Ador, maire de Cologny, que Genève a accueilli la Société des Nations. Il est allé à Washington, il a rencontré le président Wilson, un calviniste comme lui, et il a su le convaincre.

De même, vous avez rendu indirectement hommage à Albert Dussoix, qui fut un grand maire libéral de Genève et qui a beaucoup œuvré pour la tenue de la Conférence sur l'Indochine en 1954. Entre parenthèses, c'est aussi grâce à lui que la Télévision suisse romande est à Genève...

Si Genève accueille Telecom – le chancelier me le dit à longueur d'année – c'est grâce à certains voyages des conseillers d'Etat, mais aussi grâce à certains magistrats de la Ville. Car il faut vraiment nouer des liens avec toutes les parties du monde pour que, lors de votes cruciaux, nous puissions gagner des batailles pour Genève, pour l'emploi. C'est notre fonds: la Genève internationale fait par-

tie de ce que nous devons défendre. Et, contrairement à Gerald Ford, nous savons faire deux choses à la fois, nous savons agir sur deux plans, le local et l'international.

Mesdames et Messieurs, sur les 192 pays membres des Nations Unies à l'heure actuelle – cela a été évoqué par plusieurs intervenants, dont votre serviteur, lors des promotions citoyennes de janvier – combien respectent les droits de l'homme, de la femme, des enfants, des vieillards? Combien respectent la liberté de la presse? Quand nous discutons avec des maires de pays totalitaires, ils nous rétorquent que la liberté de la presse, chez nous, ce n'est peut-être pas le pouvoir politique qui l'entrave, mais *Citizen Kane*, c'est-à-dire des groupes de pression économiques qui manipulent la presse, avec une concurrence monopolistique, comme elle existe en Suisse romande. Les pressions sur la presse existent aussi chez nous et il ne faudrait peut-être pas donner trop de leçons au monde...

Vous avez parlé de la Chine. Je sais, évidemment, que ce n'est pas un pays démocratique, mais je suis allé à Shanghai – je vous rassure, cela n'a pas coûté un sou à la Ville – et nous continuerons à y aller, pour la raison suivante. A la suite d'une fuite dans le *BaslerZeitung* cette semaine, chacun sait que Zurich, Genève et Bâle vont participer à l'Exposition universelle de Shanghai en 2010, qui intégrera pour la première fois un Pavillon des Villes. Ce pavillon présentera des thématiques bien précises, dont l'eau – thème qui préoccupe la Chine, Madame Soutter – et la démocratie locale. Genève, grâce au Forum Villes et qualité de vie organisé par mon département et mes collègues, il y a deux ans, sera la marraine de ce pavillon. C'est un honneur. Le Conseil d'Etat s'est d'ailleurs raccroché au projet dernièrement, disant que c'était un projet formidable.

Monsieur Brandt, voilà pourquoi nous sommes allés à Shanghai. Et je peux vous dire que Shanghai et Pékin n'ont pas la même conception de la démocratie. A Shanghai, maintenant, il y a des partis politiques, pas à Pékin. Car la Chine est multiple et diverse, comme l'est la Suisse.

Je suis aussi heureux que vous ayez parlé du Vietnam. J'y suis allé quatre jours, pendant les vacances d'octobre 2007, puisque je représente mes collègues et la Ville de Genève au sein du bureau exécutif de l'Association des maires francophones (AMF), présidée par l'actuel et prochain maire de Paris, Bertrand Delanoë. A la suite de ce voyage, on m'a demandé – Reporters sans frontières, ainsi que M. Thierry Oppikofer, directeur de *Tout l'Immobilier* – d'intervenir pour libérer des journalistes emprisonnés au Vietnam. Bon, je vais être modeste, je ne dis pas que c'est grâce à moi, mais ces six journalistes ont été libérés. Et dans *Tout l'Immobilier* du 17 décembre 2007, le journaliste remercie le conseiller administratif Manuel Tornare, «qui a écrit aux autorités vietnamiennes pour demander la libération de ces démocrates». Les six journalistes libérés ont donné une conférence de presse au mois de janvier à Paris et m'ont écrit pour me remercier. C'est dire qu'il y a une sorte de service après vente de ces voyages, qui peut être utile.

J'avais participé en 2005, avec Guy Olivier Segond, excellent magistrat radical, au Sommet mondial sur la société de l'information en Tunisie et vous vous souvenez que nous, les Suisses, avons été quelque peu mis à l'index. Le Forum des maires, qui réunissait 3000 maires du monde entier, avait été interdit au dernier moment par le gouvernement tunisien et le dictateur en place, Ben Ali. Nous avons décidé, avec M^{me} Trautmann, ancienne maire de Strasbourg, et d'autres maires de Suisse, de France et de Navarre, d'organiser une conférence de presse à la Maison des droits de l'homme de Tunis, pour dénoncer les atteintes aux droits de l'homme et de la femme en Tunisie et pour dénoncer aussi l'interdiction qui nous avait été faite de nous réunir à l'Hôtel Abou Nawas de Tunis. C'est dire qu'ici ou ailleurs nous n'avons pas la langue de bois. Notre action avait d'ailleurs rendu service à certains, puisqu'à la suite des réactions des maires et de certains chefs d'Etat – là, je rends hommage à Samuel Schmid qui a eu beaucoup de courage lors de son discours à Tunis – des citoyens tunisiens emprisonnés avaient été libérés.

Quand mon collègue Patrice Mugny se rend au Moyen-Orient, que ce soit en Syrie ou ailleurs, il pose des questions concernant les droits essentiels des citoyens et des citoyennes. Pour ma part, je demande aussi si la liberté religieuse est respectée. Quand j'étais au Vietnam en octobre, j'ai informé le maire de Hué que je désirais rencontrer des congrégations religieuses, protestante, bouddhiste, catholique. Depuis, nous avons des relations avec les petites sœurs de Saint Vincent de Paul, qui étaient plutôt persécutées et qui maintenant se sentent protégées. Elle sont aidées financièrement par la Ville de Genève et gèrent des orphelinats sur les deux rives de la rivière des Parfums.

Mesdames et Messieurs, Alexis Barbey a raison: les voyages font partie des compétences de gestion du Conseil administratif. En revanche, il vous revient de vous assurer que nous respectons le budget, les 20 000 francs qui nous sont alloués chaque année. Et je crois que vous le faites systématiquement.

Je dirai une dernière chose. Monsieur Brandt, quand on est dans l'opposition, on a tendance à poser ce genre de question, c'est normal, mais vous avez maintenant un excellent magistrat au sein du Conseil administratif. Sans parler des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme, je crois que notre voyage en Scandinavie a eu un très bon défenseur en la personne de Pierre Maudet...

M. Pierre Rumo (AGT). A écouter M. Brandt lors de sa deuxième intervention, nous comprenons que les radicaux visent bien les voyages à l'étranger du Conseil administratif. Nous avons l'impression que les droits de l'homme ne sont qu'un prétexte et que ce sont les voyages du Conseil administratif à l'étranger qui dérangent le groupe radical. Pour notre part, nous estimons que le Conseil

Motion: voyages du Conseil administratif

administratif a raison de voyager à travers le monde pour représenter et défendre la Genève internationale. Là, je ne suis absolument pas d'accord avec la vision qu'a M. Brandt des rôles respectifs du Canton et de la Ville. La Ville de Genève a tout à fait son rôle à jouer et nous attendons du reste des informations, voire un plan que M^{me} Sandrine Salerno, responsable de cette question, nous a annoncé il y a quelques semaines, disant que la Ville de Genève allait développer le réseau de la Genève internationale.

J'en reviens à M. Lescaze qui avouait, dans l'interview au *Temps* déjà citée, que le maire de la Ville de Genève était beaucoup plus connu que le président du Conseil d'Etat! Il ne faut donc pas se leurrer: le rôle de la Ville de Genève est important sur le plan international et le groupe radical ne peut pas opposer un déni de réalité à ce sujet. Ici, je rappellerai que Genève appartient à plusieurs associations importantes, par exemple les Villes pour la paix et les Villes contre la pauvreté, et qu'elle a été à l'origine de la création du Fonds de solidarité numérique, grâce à M. Christian Ferrazino. Il me semble donc que le groupe radical fait vraiment fausse route. D'autre part, il confond les compétences du Conseil municipal et du Conseil administratif. Ou alors – et le groupe A gauche toute! est tout à fait à l'aise pour le dire, puisqu'il entend développer les compétences du Conseil municipal – que le groupe radical dépose un règlement sur les voyages du Conseil administratif, et nous l'examinerons en temps utile.

Par ailleurs, pour en venir à la Chine, la Suisse a été un des premiers pays à reconnaître et à établir des relations diplomatiques avec la Chine communiste à l'époque. Or qui a été à l'origine de cette reconnaissance? M. Max Petitpierre, conseiller fédéral radical très populaire, qui a eu raison d'établir de telles relations.

Par conséquent, je le répète, nous refuserons cette motion.

M. Simon Brandt (R). Je ne peux pas m'empêcher de prendre une troisième fois la parole! On nous fait la leçon en citant quantité de radicaux. Mais, Mesdames et Messieurs, tous les radicaux que vous citez sont d'anciens magistrats cantonaux ou fédéraux. Car la Constitution fédérale est claire: les affaires internationales sont confiées à la Confédération, prioritairement, et subsidiairement aux Cantons. Cela s'appelle le fédéralisme d'exécution. Les communes, aussi grandes, aussi brillantes soient-elles, n'ont pas la moindre compétence en la matière et cela, tous les radicaux que vous avez cités l'auraient relevé! Max Petitpierre, grand conseiller fédéral, a agi au niveau de la Confédération, Guy-Olivier Segond a agi au niveau du Conseil d'Etat.

Finalement, nous nous réjouissons que la Constituante se mette en place, parce que, à entendre les discours ce soir, il faudrait créer deux demi-cantons,

un Genève-Campagne et un Genève-Ville, vu que nous faisons tout mieux qu'ailleurs, vu que nous avons même un magistrat comme M. Tornare qui obtient la libération de journalistes... D'ailleurs, je vous en félicite, Monsieur Tornare, et je relève que vous êtes vraiment très modeste, car je sais que vous avez même fait un don à un orphelinat au Vietnam... Avez-vous aussi agi en faveur des Tibétains lors de votre voyage en Chine?

Pour autant, Mesdames et Messieurs, est-ce le rôle de nos édiles d'aller à l'autre bout du monde? Nous ne disons pas qu'ils ne doivent pas rencontrer des ambassadeurs et participer à la vie internationale à Genève. Nous disons simplement qu'ils doivent faire moins de voyages, et que les voyages à l'étranger doivent être davantage l'exception que la règle.

Enfin, Monsieur Tornare, quand j'entends que vous obtenez la libération de journaliste, je me dis que ce n'est pas le Conseil d'Etat que vous devez viser, mais le Conseil fédéral!

Le président. Monsieur Brandt, vous avez demandé l'appel nominal: êtes-vous suivi par quatre personnes au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) C'est le cas, nous procédons au vote de la motion par appel nominal.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion est refusée par 51 non contre 7 oui (9 abstentions).

Ont voté non (51):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Thierry Piguet (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre

Rumo (AGT), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (7):

M. Grégory Baud (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Patricia Richard (R).

Se sont abstenus (9):

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Vincent Maitre (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M. Alexandre Chevalier (L), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Virginie Jordan (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Georges Queloz (L), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

6. Motion du 7 novembre 2007 de M^{mes} Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Anne-Marie Gisler, MM. Thierry Piguet et Jean Sanchez: «La rade en rade» (M-738)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la dernière campagne électorale municipale au cours de laquelle l'ensemble des partis politiques se sont engagés en faveur d'un projet concerté pour la rade, prenant en compte:
 - un meilleur accès au lac,
 - le réaménagement des circulations piétonnes et cyclistes,
 - la nature et l'implantation des édicules,
 - la problématique des installations portuaires;
 - le concept du plan lumière;
 - la nécessité de réunir les partenaires sécuritaires;
 - la suspension des différents groupes de travail traitant du sujet,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de lui présenter un état de situation des travaux à ce jour;
 - de lui indiquer les partenaires et mandataires associés au projet et le fonctionnement de la concertation.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs, cette motion que nous avons pris la décision de déposer n'est pas aujourd'hui caduque. J'aimerais le souligner, parce que cette possibilité a été évoquée hier soir par l'un des membres de ce Conseil municipal, qui pensait que la proposition PR-595 pour le déplacement des édicules étant traitée actuellement par la commission de l'aménagement et de l'environnement, cela rendait cette motion inutile. Pour nous, très clairement, la réponse est non. Grâce à cette motion, nous souhaitons avoir un compte rendu global de la part du Conseil administratif sur ce qu'il est en train de faire, sur l'état des travaux avec les différents partenaires concernés par notre rade.

Car, pour les motionnaires, l'aménagement de la rade ne se limite pas à l'emplacement des édicules et aux édicules eux-mêmes. Il comporte également la question de la circulation, de l'accès à l'eau, de l'éclairage – le plan lumière – et de la sécurité. Nous avons appris, en commission de l'aménagement et de l'environnement, lors d'une récente audition de M. Pagani, que les différentes commissions cantonales et municipales dans lesquelles les intervenants se retrou-

¹ Annoncée, 2570.

Motion: la rade en rade

vaient avaient été suspendues. Nous nous en sommes étonnés et nous souhaitons aujourd'hui que l'on nous rende un rapport pour savoir si la Ville et le Canton se parlent, s'entendent, s'ils ont des projets communs pour la rade.

Nous refusons que la rade reste dans cet état pendant des années encore. Pour nous, il est important que les choses avancent, et elles ne peuvent avancer que si la Ville et le Canton travaillent ensemble. Il est donc primordial que les relations se poursuivent, ou reprennent, de manière cordiale, entre le nouveau Conseil d'Etat et le nouveau Conseil administratif, de façon que nous puissions proposer un vrai projet global à nos concitoyens, qui tiennent à leur rade, ainsi qu'aux touristes. Nous souhaitons donc renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, de façon à obtenir un rapport sur ce qui se passe actuellement.

Préconsultation

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Cette motion paraît effectivement assez intéressante. Il est vrai qu'elle est issue d'une discussion que nous avons eue au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement, après avoir appris, lors de certaines auditions, que le groupe de travail ne se réunissait plus, et cela parce qu'on ne savait quoi faire autour de la rade! Nous avons évidemment été surpris, puisque le but de ce groupe de travail était précisément de définir ce qu'on voulait faire autour de la rade. Cette information avait choqué certains membres de la commission, mais elle s'est heureusement révélée erronée, puisqu'une proposition PR-595 nous a été soumise depuis. C'est donc bien que le groupe travaillait, et nous en sommes ravis.

La commission va se pencher sur toutes les questions relatives à cet aménagement de la rade, maintenant que la proposition PR-595 lui a été renvoyée. Pour notre part, nous pensons qu'il n'est donc pas judicieux d'envoyer cette motion directement au Conseil administratif. Soit nous l'envoyons à la commission de l'aménagement et de l'environnement et nous l'étudions avec la proposition du Conseil administratif, histoire d'auditionner les gens une seule fois. Soit nous la refusons simplement, en nous réservant de poser ces questions pendant les auditions relatives à la proposition PR-595 pour le déplacement des édicules de la rade. Mesdames et Messieurs, nous vous suggérons donc un renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Si ce renvoi est refusé, à notre avis, il ne vaut pas la peine d'accepter la motion.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Consciente de l'importance de la rade, l'Union démocratique du centre fait preuve de vigilance... (*exclamations*) ...quant aux velléités exprimées à l'endroit de ce site exceptionnel. Des erreurs

récentes auraient tendance à rendre la population méfiante à ce sujet. Nous estimons donc pouvoir nous rallier à cette motion, essentiellement pour obtenir des informations sur l'état de la situation, des travaux réalisés et envisagés à ce jour. Aux informations sur cet état de situation, le Conseil administratif voudra bien impérativement préciser ses orientations concernant l'aménagement de la rade.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Après avoir entendu une intervenante tout à l'heure, je ne suis pas sûre que le sens de la motion ait été compris dans sa totalité. Les édicules sont une chose, leur examen va bientôt être entamé à la commission de l'aménagement et de l'environnement, et j'espère que celle-ci saura faire preuve de diligence. Mais j'aimerais revenir sur un point évoqué par M^{me} Fontanet: en définitive, il s'agit bien – depuis des années d'ailleurs, ce n'est pas quelque chose de nouveau qui serait lié aux stands des glaciers – de savoir ce qu'on veut faire sur l'ensemble de la rade, quels sont les projets et les réflexions qui sont menées. Il y a deux législatures, la commission de l'aménagement et de l'environnement avait entendu les services d'aménagement, qui parlaient déjà d'un groupe de réflexion sur l'entreposage des bateaux, le stationnement des voitures et autres problèmes. Pour les motionnaires, ce soir, il s'agit donc de savoir ce qui a été fait et ce qui est envisagé pour la rade dans sa globalité.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, sur le fond, je dirai que le meilleur aménagement de la rade consiste à mettre fin à l'entassement des activités qui se sont développées au fil du temps, dont certaines de manière tout à fait justifiée d'ailleurs, qu'on parle des hivernages pour les bateaux, des machines de chantier entreposées sur les pontons, des glaciers, de la police du lac... Je pourrais faire une liste à la Prévert de tout ce qui s'est accumulé autour de la rade. Toujours est-il que le panorama et les circulations voulues par nos prédécesseurs – je pense au Jardin anglais et aux merveilleuses promenades dessinées par les générations qui ont construit la rade – ont été modifiés, et c'est sans doute ce qu'il faut retrouver. Le projet pour la rade, c'est sans doute cela: des améliorations par touches pour retrouver ce qui était préexistant, en le valorisant avec une piste cyclable, par exemple, qui formerait ce U que vous réclamez depuis longtemps.

En l'occurrence, nous avons adopté une position différente de celle du Canton, qui se proposait de réfléchir de manière globale, en ne faisant rien tant que des solutions ne seraient pas issues d'un concours. Pour notre part, nous avons décidé d'agir par touches successives, mais il est faux de parler, comme le fait la motion, de la «suspension des différents groupes de travail traitant du sujet». Le groupe Ville-Etat pour la rade continue son travail de bénédictin et avance petit à petit en essayant de mettre les choses en ordre. Le Conseil administratif a

décidé de progresser pas à pas, en résolvant les problèmes les uns après les autres. Pour prendre un exemple, cet été, nous allons résoudre le problème des cars qui s'étaient au fil du temps installés au bord de l'eau. Nous allons les mettre à la rue Pierre-Fatio. Nous avons déjà installé une borne rétractable pour contrôler l'accès au quai marchand des Eaux-Vives

Tout cela va bon train. La Délégation à l'aménagement du Conseil administratif va rencontrer M. Robert Cramer pour définir des orientations, dont une a déjà été prise via la proposition PR-595, à savoir la réimplantation au bord de l'eau des bancs de glaces et des édicules de billetterie et de toilettes publiques.

En conséquence, Mesdames et Messieurs, vous ferez ce que vous voulez de cette motion, mais sachez que, du point de vue de l'information, elle n'ajoute rien, puisque vous êtes déjà saisis d'une proposition qui vous fera prendre la mesure des actions que nous entendons mener prochainement pour mettre en valeur ce que la rade a d'essentiel, c'est-à-dire le panorama et la beauté du lieu. Vous aurez toutes les informations sur les travaux menés à ce jour lors du traitement de cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement. C'est pourquoi, à mon humble avis, il n'est pas nécessaire de renvoyer cette motion en commission, ni même au Conseil administratif.

Enfin, je voudrais signaler que nous avançons aussi dans le plan lumière, qui vous a été présenté en commission des travaux. Bien évidemment, le Conseil administratif reste à votre disposition pour vous donner toutes les informations utiles sur ce qu'il entend faire pour l'avenir de la rade.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 48 oui contre 20 non (2 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 60 oui contre 12 non.

7. Interpellation du 7 novembre 2007 de MM. Simon Brandt et Olivier Fiumelli: «Délégation à la jeunesse et réalité du terrain» (I-164)¹.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le magistrat en charge de la cohésion sociale, de la jeunesse et des

¹ Annoncée, 2570.

sports, cette interpellation vise à faire un point de situation sur les activités de la Délégation à la jeunesse. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, l'année passée, l'actualité a été tristement marquée par les agissements de certaines bandes de jeunes qui ont entraîné des conséquences graves pour la sécurité et le bien-être de nos concitoyens.

J'ai deux références à cet égard. Au mois de mai de l'année dernière, un groupe d'extrême droite, semble-t-il, a agressé plusieurs personnes de couleur; ces agressions avaient un caractère typiquement raciste. Le deuxième événement, plus récent puisqu'il date de novembre 2007, est la terrible agression d'un étudiant devant l'Usine. Il s'est fait agresser dans la nuit de samedi à dimanche pour avoir refusé de donner du feu à une bande d'imbéciles et s'est retrouvé avec une bille de métal dans l'œil. Aux dernières nouvelles, nous avons appris avec tristesse que ce jeune homme avait perdu son œil.

En l'occurrence, Monsieur Tornare, je souhaiterais savoir ce que fait la Délégation à la jeunesse, ou ce qu'elle peut faire pour prévenir ce genre de situation. Dans le cas de l'agression à la rue du Stand, nous avons pu lire dans la presse que les jeunes incriminés habitaient Plainpalais. Je vous demande donc, formellement, Monsieur Tornare, si les jeunes ayant commis cette terrible agression étaient connus de la Délégation à la jeunesse, s'ils l'étaient des services sociaux, voire s'ils touchaient éventuellement une aide quelconque de la Ville...

De manière plus générale, pourriez-vous me dire où en est le projet de la convention cadre avec la police cantonale? Laquelle devrait définir un axe de travail entre vos services et la police. Où en est cette convention, quelle est la position de la police cantonale, voire de ses syndicats, à ce sujet? Verrons-nous ce semestre cette convention qui réglemente le travail avec la police, et pouvez-vous m'assurer que cette convention, loin de brider le travail policier, aboutira à une plus grande efficacité à la fois des services de la Ville et de la police cantonale? Je vous remercie d'avance de votre réponse.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Brandt, je vous remercie de vos questions. Concernant la convention entre la police cantonale et mes services, je vous répondrai par écrit prochainement. Quant à savoir si ces jeunes qui habitent Plainpalais étaient connus de la Délégation à la jeunesse, je poserai la question à Claudio Deuel et je vous répondrai très explicitement.

Par ailleurs, comme je l'ai annoncé l'autre jour à la commission sociale et de la jeunesse, nous allons très prochainement – dès que cela aura passé devant le Conseil administratif – vous présenter ce fameux plan jeunesse, qui comporte tout un volet de réinsertion de ceux que Claudio Deuel qualifie de jeunes en déshérence. Environ 1000 à 1500 jeunes sont concernés dans notre canton, et

nous avons des propositions à soumettre au Conseil municipal, que vous discuterez, puis accepterez ou refuserez. Ces propositions viseront à faire en sorte que ces jeunes en déshérence soient mieux encadrés par les services publics, en particulier les nôtres.

En ce qui concerne l'Usine, vous vous souviendrez que le maire, Patrice Mugny, a annoncé, lors de vos séances de février, que le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports avait été chargé de «mettre un peu d'ordre» devant l'Usine, lors des sorties nocturnes intempestives. Pour ce faire, nous avons délégué M. Birchmeier et les UAC (Unités d'action communautaire). Nous essayons, avec nos forces qui sont encore modestes, de faire en sorte qu'il y ait un meilleur encadrement, une meilleure surveillance et beaucoup plus de prévention. Je suis d'accord avec vous: ces événements sont tragiques, nous ne pouvons que les déplorer et nous faisons tout pour qu'ils ne reproduisent pas. Mais l'ampleur de la tâche, vous l'avez souligné, est gigantesque.

Cela dit, je suis conscient que je ne vous donne pas la réponse que vous attendez aujourd'hui. Je vous la donnerai de manière beaucoup plus exhaustive dans un document écrit.

8. Motion du 28 novembre 2007 de MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Laetitia Guinand: «Rendons les toilettes publiques aux Genevois grâce aux TIG!» (M-743)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les articles 37, 38 et 39 du Code pénal suisse, afférents au travail d'intérêt général (TIG), qui précisent que le TIG doit être accompli au profit d'institutions sociales, d'œuvres d'utilité publique ou de personnes dans le besoin et qu'il n'est pas rémunéré;
- le règlement genevois E 4 50.06 sur l'exécution du TIG;
- que le TIG est un service rendu en réparation d'une infraction;
- que de nombreuses toilettes publiques sont fermées en ville de Genève par manque de personnel pour les entretenir;
- que de nombreuses toilettes publiques devraient être rénovées,

¹ Annoncée, 2883.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'organiser un encadrement pour le travail d'intérêt général (TIG), afin de le proposer en priorité à l'entretien et/ou à la rénovation des lieux d'aisance;
- de décliner et d'organiser les autres tâches d'utilité publique auxquelles pourrait être affecté le TIG.

Le président. Nous avons reçu une motion préjudicielle M-779 de M. Alain de Kalbermatten: «Des TIG pour la Ville de Genève», qui vous a été distribuée:

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE

Considérant:

- les articles 37, 38 et 39 du Code pénal suisse, afférents au travail d'intérêt général (TIG), qui précisent que le TIG doit être accompli au profit d'institutions sociales, d'œuvres d'utilité publique ou de personnes dans le besoin et qu'il n'est pas rémunéré;
- le règlement genevois E 4 50.06 sur l'exécution du TIG;
- que le TIG est un service rendu en réparation d'une infraction;
- que de nombreuses tâches d'utilité publique, notamment en matière de propreté, ne sont pas effectuées en Ville de Genève par manque de personnel pour les accomplir,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'organiser un encadrement pour le travail d'intérêt général (TIG) en Ville de Genève et de le proposer en priorité pour des tâches ayant pour but l'amélioration de la propreté;
- de décliner et d'organiser les autres tâches d'utilité publique auxquelles pourrait être affecté le TIG.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Mesdames et Messieurs, je ne tiens pas à compliquer les choses. Au fond, j'estime que la motion M-743 est très intéressante, mais je la trouve un peu douteuse à la forme. C'est pourquoi je vous propose de la rendre plus positive, plus constructive, en acceptant la motion préjudicielle M-779.

Le président. Une fois de plus, je voudrais rappeler à cette auguste assemblée qu'une motion préjudicielle ne remplace pas forcément l'objet principal. Je

vous lis l'article 51 de notre règlement: «La motion préjudicielle est une motion se rapportant à un objet figurant à l'ordre du jour. Elle a pour but de résoudre au préalable un point particulier lié au traitement de la proposition principale.»

Comme cela pose souvent problème, nous allons d'abord débattre de la préjudicialité de la motion M-779, pour savoir si nous la traitons tout de suite, ou si nous l'inscrivons à une séance ultérieure.

Préconsultation sur la préjudicialité

M. Jacques Hämmerli (UDC). A la lumière de ce que vous venez de rappeler, Monsieur le président, et si j'ai compris correctement les intentions de l'auteur de la motion préjudicielle, celle-ci pourrait se réduire à un amendement à la motion M-743. Je suggère donc au motionnaire de retirer sa motion préjudicielle et de la présenter sous forme d'amendement, sachant que qui veut le plus veut le moins.

Le président. Le bureau avait le même sentiment que vous, Monsieur Hämmerli: il eût été plus simple de nous présenter un amendement, car les motions préjudicielles entraînent toujours un moment de flottement... Le groupe démocrate-chrétien peut-il accepter cette manière de faire?

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je comprends bien qu'un amendement simplifierait les choses. Le seul problème est que nous désirons aussi modifier les considérants. Or, d'après le règlement, pour modifier les considérants, nous sommes obligés de passer par une motion, ici une motion préjudicielle.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Pour nous, cette motion est effectivement préjudicielle, car elle traite du même objet, de façon plus large. Nous sommes bien conscients que cette analyse est un peu légère, mais nous allons accepter la préjudicialité de cette motion.

M^{me} Anne Pictet (Ve). Le groupe des Verts accepte également la préjudicialité de cette motion.

Mise aux voix, la préjudicialité de la motion M-779 est acceptée par 61 oui contre 1 non (3 abstentions).

Le président. La motion ayant été jugée préjudicielle, nous en débattons immédiatement. Je donne la parole au motionnaire, M. de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, oublions la provocation des libéraux, qui désiraient, de façon peut-être maladroite, nous rendre attentifs à la problématique des travaux d'intérêt général! Le fait est que nous voici face à une motion fort intéressante, je l'admets. Plusieurs communes vont utiliser ou utilisent déjà cette force de travail éducative pour la collectivité. Les démocrates-chrétiens estiment que nous devons, nous aussi, aider le pouvoir judiciaire et, surtout, nos concitoyens qui ont commis un délit une fois dans leur vie. Il nous faut leur fournir, certes une punition, mais aussi une occasion de se racheter vis-à-vis de notre société, de leur société...

Le président. Monsieur de Kalbermatten, je vous prie d'intervenir sur la motion M-779, et non sur la motion M-743...

M. Alain de Kalbermatten. Mais c'est la même chose! (*Exclamations.*) Le fond est le même, c'est la forme qui change! Mesdames et Messieurs, je vous demande, par cette motion M-779, d'étudier et d'encadrer au mieux ces travaux d'intérêt général. Voilà, mon intervention fut brève mais, je l'espère, constructive!

Le président. Je prie les intervenants suivants d'intervenir uniquement sur la motion M-779.

Préconsultation sur la motion préjudicielle

M. Jean Sanchez (L). Je conteste toute maladresse dans notre motion M-743, ce d'autant que, je le relève, la motion M-779 se veut complémentaire à notre motion et en reprend d'ailleurs la seconde invite. Je suis fort satisfait de constater que le sujet intéresse et qu'une meilleure organisation des TIG sera discutée.

M^{me} Anne Pictet (Ve). Je m'exprimerai uniquement sur la motion démocrate-chrétienne M-779. Concernant l'invite que celle-ci reprend d'ailleurs de la motion libérale, à savoir «décliner et organiser les autres tâches d'utilité publique», nous

n'en voyons ni l'intérêt ni la nécessité. Pourquoi, en effet, vouloir réorganiser quelque chose qui marche bien?

La liste des tâches auxquelles peuvent être affectés les «tigistes», comme on les nomme, s'élabore et s'étoffe au fil des besoins – selon les dires du Service des établissements de détention et des peines alternatives que j'ai contacté – et se fait donc de manière empirique, au gré des contacts entre le service en question et les organismes intéressés. L'utilité d'une plus grande systématisation apparaîtrait peut-être si le nombre de tigistes était supérieur à celui des places proposées actuellement, s'il y avait donc un problème de placement. Or ce n'est pas le cas. Malgré la révision du Code pénal entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, le nombre de tigistes n'a pas augmenté significativement et, à tout le moins, personne n'est en attente d'être affecté à un travail d'intérêt général. Cette invite ne répond donc à aucun besoin et, en conséquence, nous la rejetons.

Quant à première invite de la motion M-779, qui demande «d'organiser un encadrement pour le travail d'intérêt général en Ville de Genève», nous sommes d'avis qu'il s'agit là d'un aspect opérationnel, dont le Conseil municipal n'a pas à se soucier, et nous nous en remettons en toute confiance aux services responsables pour organiser cet encadrement le moment venu.

M^{me} Martine Sumi (S). Je m'exprimerai également sur la motion M-779, bien que son contenu se confonde avec celui de la motion M-743. J'avais préparé mon intervention sur la motion M-743 en vue d'expliquer, surtout, ce qu'est le travail d'intérêt général, car je crois que peu de monde dans cette enceinte sait de quoi il s'agit. En fait, la motion M-743 est tout à fait irréalisable et je vais vous démontrer pourquoi.

Le travail d'intérêt général était, jusqu'à la fin de l'année 2006, une manière d'exécuter une peine qui était, parmi différentes modalités possibles, choisie par la personne condamnée. Depuis l'introduction du nouveau Code pénal suisse, au 1^{er} janvier de l'année passée, le travail d'intérêt général est décidé par le ou la juge, qui a dorénavant à sa disposition trois formes de peines: la peine pécuniaire, le travail d'intérêt général et la peine privative de liberté. Mais, même avec ce changement de forme juridique, le travail d'intérêt général n'a pas changé quant à son application sur le terrain, c'est-à-dire ou dans une institution sociale, ou dans une œuvre d'utilité publique, ou auprès de personnes dans le besoin.

Le travail d'intérêt général est une peine qui doit être exécutée dans un cadre extrêmement contrôlé, pour pouvoir avoir lieu tout simplement. Il n'est pas rémunéré et exige des lieux qui l'accueillent un très gros investissement en énergie, en personnel d'encadrement et en surveillance. Toutes les personnes qui encadrent des tigistes rendent en fait un véritable service à la justice et lui donne de sa cré-

dibilité puisqu'elles offrent des places où s'exécutent ces peines. Ces personnes ont aussi l'impression – et c'est très souvent vrai – d'être utiles au parcours du ou de la tigeste. Toutefois, ce travail d'accueil et d'encadrement de TIG, qui sur le terrain s'apparente davantage à un travail social qu'à un travail pénitentiaire, ce travail est une véritable charge en temps pour les responsables d'encadrement.

Les tigestes ne sont jamais considérés comme des forces de travail. Ce sont des personnes à encadrer, ils représentent une surcharge de travail pour le personnel qui les encadre. C'est dire que doubler chaque tigeste d'un ou d'une fonctionnaire encadrant pour l'entretien des toilettes publiques – comme le propose la motion M-743 – est une gageure que je n'ai plus besoin de développer. J'ajouterais néanmoins qu'il y a parmi les personnes condamnées des personnes qui doivent payer pour des actes d'attentat à la pudeur et que, dans le cas du pipiroom, ce n'est vraiment pas de circonstance, vraiment pas approprié!

Puis-je vous glisser, puisque j'ai la parole et que nous sommes sur le sujet du travail d'intérêt général, que j'ai moi-même réalisé une étude en 2007 sur ce sujet, sous l'angle du genre – on ne se refait pas! Après lecture des 253 dossiers de TIG effectués en 2006 et après des rencontres avec les acteurs et actrices concernés – à savoir aussi bien les personnes qui effectuaient leur peine que les personnes qui offraient les encadrements et les relais nécessaires au placement des tigestes – j'ai pu, de manière très caricaturale mais néanmoins en parfaite adéquation avec la réalité, dépeindre ce qu'est le tigeste genevois et la tigeste genevoise.

C'est une caricature certes, mais c'est la réalité du terrain, et je vous la livre en l'état. La tigeste – comme dans toute la chaîne du système judiciaire, il y a très peu de femmes: elles représentent à peine 8% du total – est une divorcée de 44 ans, condamnée pour alcool au volant et qui passe trois semaines à éplucher des légumes dans un EMS du canton. Voilà pour la dame. Le monsieur – les hommes représentent 92% des tigestes – est un célibataire de 35 ans, condamné pour plusieurs délits, qui passe deux semaines à faire des travaux de voirie dans une commune.

En l'état, pour en revenir à la motion M-779, je pense que c'est une bonne idée de l'accepter, si la Ville a bien conscience que ces places d'encadrement sont un service qu'elle offrira à la justice et qu'il ne s'agit pas de considérer les tigestes comme une force de travail supplémentaire.

Le président. Mesdames et Messieurs, le bureau a décidé de traiter les deux motions avant la pause, pour ne pas risquer de recommencer toute la discussion. Comme tout aura pratiquement été dit, nous voterons les deux motions tout à l'heure.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, il nous semble qu'il y a une confusion entre, d'une part, des travaux d'intérêt général, qui ne peuvent se faire que dans des conditions bien précises, et d'autre part un domaine où l'on souhaite que la Ville procède à de réelles améliorations. Nous ne sommes donc pas certains que la suggestion faite dans la motion M-743 soit bonne. Certains travaux, si l'on veut qu'ils soient bien effectués, doivent l'être par des professionnels. Il y a notamment, dans le nettoyage, des mesures d'hygiène qui entrent en ligne de compte. Il faudrait par ailleurs avoir toute une organisation – notre collègue vient de nous l'expliquer – pour coordonner ce travail, mais peut-être que la création de postes était finalement le but de cette motion...

Quant aux rénovations de toilettes publiques, elles exigent encore plus de professionnalisme. Il faut être sérieux: ce n'est pas le travail d'intérêt général qui fournira les maîtres d'œuvre dont on a besoin. Les solutions pour les lieux d'aisance existent. Des toilettes, certes payantes, mais propres et bien entretenues se trouvent en différentes villes. Peut-être nos conseillers administratifs pourront-ils, au cours de leurs voyages, se pencher sur ce problème, certes d'un prestige limité, mais répondant à des besoins réels dans une ville où le tourisme est d'une grande importance.

M. Robert Pattaroni (DC). En fait, mon intervention tombe bien, après celle de M^{me} Sumi – que je remercie pour l'éclairage qu'elle a donné sur une question qu'elle semble très bien connaître – et celle du représentant de l'Union démocratique du centre, qui la complète.

Comme vous l'avez constaté, Mesdames et Messieurs, la motion M-743 du Parti libéral vise avant tout une question importante pour Genève qui est la rénovation des lieux d'aisance. Mais, comme vient de le dire M. Hämmerli, ce n'est pas un travail aussi simple et il exige, pour bien des tâches, des professionnels. D'ailleurs, ce travail de rénovation est en cours. Aussi, il nous a semblé qu'il ne convenait pas de développer les travaux d'intérêt général avant tout pour ces problèmes de toilettes. De plus, cette motion M-743 revenait un peu à dire que les personnes soumises aux TIG allaient être de corvée de toilettes! Il nous a semblé que ce n'était pas une manière très digne de les prendre en charge en Ville de Genève.

Comme M^{me} Sumi l'a expliqué, les dames – il y en a peu – effectuent généralement des travaux de cuisine, ce qui est absolument honorable puisque nous tous, ici, sommes souvent dans la cuisine. Les hommes, eux, effectuent des travaux d'utilité publique dans les communes. Dans notre motion, c'est le message que nous avons voulu faire passer: nous avons bien insisté sur le fait que les TIG peuvent être liés à la propreté en général. Bien sûr, ces travaux peuvent aussi, cas

échéant, concerner les toilettes, ce qui est autour, les murs extérieurs, par exemple, mais nous pensons, comme M. Hämmerli, que les interventions techniques doivent être confiées à des professionnels. Voilà le sens de la réorientation que nous avons voulu donner à la motion libérale. Nous espérons que, l'ayant compris, vous allez pouvoir accepter notre motion.

Je rappellerai, pour terminer, que le Conseil administratif a eu finalement une excellente idée, récemment, en engageant des agents de civilité. Au début, d'aucuns, dont M. Maudet, considéraient que ce n'était pas une bonne idée. Mais, après seize mois d'activité, il a été reconnu à l'unanimité – et M. Maudet a eu la grande sportivité de le confirmer en public – que cette activité se révélait très utile. Nous considérons donc que cette activité pourrait entrer dans le cadre des places à offrir aux personnes condamnées à des travaux d'utilité publique. Mesdames et Messieurs, acceptons donc la motion M-779 dans cette optique, de manière à garantir le respect de la dignité des personnes, même lorsqu'elles sont condamnées.

M. Jean Sanchez (L). Mesdames et Messieurs, permettez-moi de compléter la définition du travail d'intérêt général. Ce dernier a été voulu par le législateur comme une sanction plus pédagogique et pouvant être mise – c'est important – au profit d'institutions sociales, d'œuvres d'utilité publique ou de personnes dans le besoin. Le TIG est un service rendu en réparation d'une infraction. Ce travail se fait effectivement avec l'accord de l'auteur, et un jour de privation de liberté correspond à quatre heures de travail d'intérêt général. La personne qui est volontaire y trouve donc aussi un intérêt; cette opération est intéressante pour elle.

Mais le TIG présuppose l'existence d'une occupation adéquate dans le domaine de l'utilité publique. Le TIG fonctionne depuis très longtemps en France, en Angleterre et aux Etats-Unis. Donc, pour répondre aux nombreuses doléances du public concernant la fermeture de certains W.-C. publics, due notamment aux effectifs insuffisants à disposition du magistrat en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, pourquoi ne pas lui fournir un renfort autorisé par la loi? Pourquoi s'offusquer de cette mission, alors que des personnes effectuent ces tâches ingrates au quotidien? Pour ma part, je pense que les personnes affectées à des tâches d'entretien méritent du renfort.

Il s'agit aussi d'anticiper une augmentation prévisible des TIG et de prévoir un encadrement et des missions pour permettre la réparation des infractions. Comme relevé dans notre dernière invite, c'est surtout l'organisation des tâches publiques auxquelles pourrait être affecté le TIG qui est visée. Il s'agit donc d'évaluer dans quels secteurs la municipalité pourrait occuper les tigestes, pour renforcer certaines structures où le personnel aimerait obtenir des renforts dans des tâches qu'il

s'agirait justement de lister. Les médias, l'été dernier, avaient déjà relevé qu'il manquait des structures d'encadrement pour accueillir les tigestes. Pour toutes ces raisons, le groupe libéral vous propose de renvoyer la motion M-743 à la commission des sports et de la sécurité.

M^{me} Anne Pictet (Ve). Je me réjouis d'entendre le préopinant libéral parler de la volonté du législateur et de l'aspect pédagogique que ce dernier a voulu donner au travail d'intérêt général. Je m'exprimerai sur cette question et notamment sur la première invite de la motion libérale, qui demande donc d'affecter les personnes condamnées à effectuer un TIG «en priorité» à l'entretien, voire à la rénovation des toilettes publiques. Autrement dit, en imposant aux tigestes la tâche d'entretenir les toilettes publiques, les motionnaires veulent obtenir, selon nous, une main-d'œuvre gratuite qui effectue sans rechigner une tâche délaissée par la Ville!

Nous ne pouvons soutenir cette motion M-743 et cette invite en particulier, qui cherchent à résoudre un manque d'effectifs et de moyens financiers de la Ville de Genève en détournant, selon nous, le sens de l'institution juridique qu'est le travail d'intérêt général. En effet, pour commencer, le service chargé d'attribuer les tâches n'impose pas aux tigestes une tâche déterminée, mais choisit avec lui, parmi un certain nombre de tâches proposées, celle qui lui correspond le mieux en fonction notamment de sa formation et de ses capacités, de son lieu de domicile et du nombre d'heures qu'il a à effectuer. Il ne s'agit donc en aucun cas de lui imposer une tâche en priorité.

Deuxièmement, aux dires du service concerné et également du Conseil d'Etat interpellé à ce sujet par une députée, il ne s'agit en aucun cas d'assurer aux collectivités publiques et autres organismes bénéficiaires une main-d'œuvre constante, les TIG étant par nature effectués de manière ponctuelle, irrégulière, au cas par cas. Il n'est donc pas possible, en pratique, d'attendre des tigestes qu'ils se substituent à des employés de la Ville exerçant une tâche régulière et rémunérée. Le groupe des Verts tient à ce que cette distinction soit maintenue.

Mais, plus important encore, cette motion M-743 ignore un aspect essentiel du travail d'intérêt général, à savoir sa dimension psychologique et sociale. Le TIG n'est pas et ne doit pas être uniquement un moyen d'éviter une peine privative de liberté ou une amende. Un intérêt majeur du TIG réside précisément dans sa fonction éducative, formatrice, réparatrice. Le travail d'intérêt général doit certes viser, comme son nom l'indique, un intérêt public, un service à la collectivité, mais il doit également être utile pour le condamné lui-même. Travailler par exemple dans un EMS, pour des gens dans le besoin ou au Service des espaces verts possède une vertu éducative, formatrice, voire valorisante, et pourra peut-être

même faciliter la réintégration professionnelle ou sociale. En revanche, nettoyer gratuitement et obligatoirement des toilettes publiques, sans avoir particulièrement contribué à leur état d'hygiène déplorable, tient, selon moi, uniquement de la punition, voire de l'humiliation.

Pour ces multiples raisons, le groupe des Verts rejettera évidemment la motion libérale et accessoirement la motion démocrate-chrétienne. (*Applaudissements.*)

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Je dirai quelques mots pour m'élever contre une mauvaise compréhension manifeste, qu'elle soit de bonne ou de mauvaise foi, de la motion libérale. La première invite parle de «proposer en priorité» l'entretien des lieux d'aisance. Certains membres du groupe libéral ont une formation juridique et nous sommes plus que conscients qu'on ne peut imposer une tâche au tige et qu'il doit donner son accord au travail d'intérêt général proposé. S'agissant du rôle éducatif du TIG, nous vous rejoinçons, Mesdames et Messieurs, mais nous sommes d'avis que se retrouver pendant quelques semaines à restaurer la propriété publique peut être éducatif pour les personnes ayant commis des délits relatifs à la détérioration de biens. Je suis désolée que cela choque certains, mais je pense que, si de nombreuses familles appliquaient ce type de mesure éducative, à savoir que, lorsqu'on détruit quelque chose, on peut être amené à réparer autre chose, il y aurait probablement moins de délinquance et de vandalisme. Voilà pour ce qui est de la motion libérale.

En ce qui concerne la motion démocrate-chrétienne, qui veut le plus veut le moins et c'est pourquoi nous la soutiendrons. Elle est peut-être un peu moins provocatrice que la nôtre, elle va peut-être un peu moins loin, mais elle va dans le même sens et poursuit le même but. En effet, prétendre aujourd'hui qu'il y a suffisamment de travaux d'intérêt général à disposition, c'est se mentir. Je ne sais pas où la préopinante Verte s'est adressée pour savoir ce qu'il en était, mais ce n'est en tout cas pas aux tribunaux. Elle n'a visiblement pas entendu les appels incessants de la justice qui enjoint aux différentes communes et associations de mettre sur pied des travaux d'intérêt général. On en a besoin aujourd'hui et on en aura de plus en plus besoin, même si on ne peut en prévoir le nombre. Les communes doivent donc prendre ce problème au sérieux et prendre des mesures pour offrir ce type de travaux.

M. Pierre Rumo (AGT). Disons-le tout de suite: le groupe A gauche toute! refusera les deux motions, aussi bien la motion proposée par les libéraux que la motion préjudicielle. En effet, même si M^{me} Fontanet s'en est expliquée, le terme «en priorité» nous gêne énormément. Même formulée dans un langage très fleuri

– «le proposer en priorité à l'entretien et/ou à la rénovation des lieux d'aisance»
– cette proposition ne nous convient pas. Le travail d'intérêt général a un aspect pédagogique et imposer ou proposer en priorité le nettoyage des toilettes publiques ne nous semble pas une solution.

Comme l'a relevé M. Hämmerli, il faut laisser ces tâches d'entretien à des professionnels. Pendant longtemps, l'entreprise Messerli s'est occupée du nettoyage des toilettes publiques. Une ancienne conseillère municipale libérale dirigeait cette entreprise...

Une voix. Une conseillère municipale radicale! (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas là pour déterminer l'appartenance politique de tel ou tel entrepreneur...

M. Pierre Rumo. Peu importe! En tout cas, il nous semble important de laisser ces tâches à des professionnels et de ne pas mêler, de façon populiste, les personnes ayant commis une infraction au problème du nettoyage des toilettes!

D'ailleurs, nous attendons avec intérêt la solution proposée par le Conseil administratif, respectivement par M. Maudet, pour résoudre le problème des toilettes publiques en Ville de Genève. Comme l'a évoqué la *Tribune de Genève* il y a quelques jours, des propositions vont être faites par le Conseil administratif. Attendons donc la conférence de presse qui ne manquera pas d'être donnée sur ce sujet pour voir quelles sont les propositions de notre exécutif.

En matière de travaux d'intérêt général, il nous semble plus judicieux que les tiggistes s'occupent de nettoyer les tags, par exemple, ou travaillent pour des institutions sociales comme Emmaüs, Caritas, le Centre social protestant... Pour toutes ces raisons, nous n'entrerons pas en matière et nous refuserons les deux motions.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Le Conseil administratif a pris note avec intérêt de ces deux motions, qui pointent des problématiques qu'il ne faut pas confondre ni mélanger. D'abord, la problématique des ressources humaines, plus généralement des forces à disposition de la Ville pour répondre aux demandes, aux attentes, aux besoins de la population; ensuite, la problématique spécifique des W.-C. publics, qui sont pour certains dans un état déplorable et pour d'autres carrément à fermer; enfin, la problématique plus générale de la notion de sanction pédagogique, notion qui nous est chère.

Alors, prenons ces problématiques les uns après les autres. D'abord, celle des W.-C.: je ne crois pas que la solution à des W.-C. sales, difficiles à entretenir ou à rénover, viendra des TIG. En effet, la rénovation, spécifiquement mentionnée dans la motion libérale, est l'apanage des entreprises privées auxquelles nous confions des mandats. Celles-ci, à travers la Fédération des entreprises romandes, la Fédération des métiers du bâtiment et tous les organismes patronaux, veillent, à longueur d'année, à ce que la Ville respecte ses engagements en matière d'appel d'offres notamment. Elles ont à cœur que nous leur donnions le travail qu'elles sont en droit d'attendre, s'agissant de l'entretien de notre patrimoine. Par conséquent, je le dis d'emblée, la rénovation des W.-C., ou d'autres édifices ou bâtiments, par des TIG est exclue! Cela sort clairement du champ de ce que nous permet la loi.

Quant à l'entretien du parc des quelque 70 W.-C. en Ville de Genève, la réalité est que deux tiers de ces W.-C. sont à la limite de ce qu'on peut encore entretenir. En fait, ils devraient être profondément rénovés, voire simplement rasés. Le Conseil administratif en a récemment fait état devant votre Conseil, à la faveur de plusieurs questions écrites ou orales. Il en a également parlé lors d'une conférence de presse donnée en particulier à la *Tribune de Genève*, expliquant que les W.-C. jugés insalubres ou trop peu utilisés seraient fermés et qu'un plan vous serait proposé – c'est là l'affaire de mon collègue Pagani, en charge du département des constructions et de l'aménagement – pour la rénovation, voire la construction de nouveaux édifices, en surface ou en sous-sol, dans différents endroits de la ville et notamment autour de la rade et dans les zones jugées touristiquement importantes. Nous ne pensons donc pas que les TIG pourraient représenter une réelle solution à cet égard.

Quant à l'approche du Parti démocrate-chrétien qui porte, de manière un peu plus large, sur les questions de propreté, nous y sommes évidemment ouverts. En effet, nous avons notamment des besoins ponctuels à certaines périodes de l'année, où nous constatons une recrudescence de la saleté et des comportements qui mériteraient d'être davantage pris en charge. Mais, là aussi, nous nous interrogeons sur la pertinence réelle des TIG, qui supposent un encadrement assez lourd. C'est du moins ce qu'on nous a rapporté des expériences faites par des cantons voisins. Les TIG nécessitent, au-delà de l'encadrement, une définition et une communication claires par rapport à l'image qu'on veut donner. Certains ont peut-être en tête l'image de gens en costume rayé noir et jaune qui, comme dans certaines bandes dessinées, se retrouvent à casser des cailloux, pour démontrer à la population qu'on ne laisse pas des infractions impunies. Ce n'est pas tout à fait notre définition du TIG et, là, nous devons nous mettre d'accord sur la communication souhaitée.

Ce qui m'amène à vous inciter, Mesdames et Messieurs, à renvoyer ces deux motions au Conseil administratif. Nous sommes déjà en train de traiter la

motion socialiste M-660, acceptée par votre Conseil en avril 2007 et renvoyée à M^{me} Salerno en sa qualité de responsable des ressources humaines. Celle-ci est chargée de produire un rapport, en lien avec les instances cantonales, sur les TIG qu'il serait possible d'offrir dans la panoplie des activités de la Ville, et sur les services qui pourraient être intéressés par l'encadrement de travaux d'intérêt général. Ces motions s'ajouteront ainsi à la motion qui fait déjà l'objet d'une étude par l'administration. Si vous décidez de nous les envoyer, nous leur ferons bon accueil et nous essaierons, dans la mesure du possible, de vous rendre rapport encore cette année, voire ce semestre – c'est ma collègue qui en décidera.

Toutefois, et ce sera ma conclusion, il ne faut pas se faire d'illusion sur ces travaux d'intérêt général. Ce n'est pas la panacée, ce n'est pas ce qui va nous permettre de remplir une quantité de tâches. Leur vertu principale, que le Conseil administratif reconnaît, c'est qu'ils peuvent effectivement accréditer l'idée que certaines sanctions doivent être pédagogiques, notamment lorsque les délits ayant entraîné ces sanctions sont constitutifs de déprédations sur le domaine public.

Mesdames et Messieurs, nous suivrons donc votre décision. Que vous nous renvoyiez ou non ces motions, nous produirons un rapport sur le sujet, puisque nous en sommes déjà saisis à la faveur de la motion M-660.

Mise aux voix, la motion M-779 est acceptée par 46 oui contre 20 non (6 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'organiser un encadrement pour le travail d'intérêt général (TIG) en Ville de Genève et de le proposer en priorité pour des tâches ayant pour but l'amélioration de la propreté;
- de décliner et d'organiser les autres tâches d'utilité publique auxquelles pourrait être affecté le TIG.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Nous passons à la motion M-743. Pour la bonne forme et bien que tout ait été dit, je dois passer la parole aux motionnaires, puis ouvrir le tour

de préconsultation... Bien, personne ne demandant la parole, nous votons donc la prise en considération de cette motion, puis son renvoi éventuel à la commission des sports et de la sécurité demandé par le groupe libéral.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la motion M-743 est mise aux voix; elle est refusée par 54 non contre 18 oui.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 4726 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 4726 |
| 3. Questions orales | 4726 |
| 4. Motion du 7 novembre 2007 de M ^{mes} Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, Claudia Heberlein Simonett, Anne-Marie Gisler, Annina Pfund, Catherine Gaillard, Hélène Ecuyer, MM. Jacques Baud, Richard North, Gilles Garazi, Vincent Maitre et Robert Pattaroni: «L'eau du robinet 1000 fois plus économique et écologique!» (M-733). | 4728 |
| 5. Motion du 7 novembre 2007 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, M ^{me} Anne-Marie Gisler, MM. Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey et Philippe Cottet: «Voyages du Conseil administratif dans des pays irrespectueux des droits de l'homme et de la presse» (M-737) | 4736 |
| 6. Motion du 7 novembre 2007 de M ^{mes} Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Anne-Marie Gisler, MM. Thierry Piguet et Jean Sanchez: «La rade en rade» (M-738) | 4752 |
| 7. Interpellation du 7 novembre 2007 de MM. Simon Brandt et Olivier Fiumelli: «Délégation à la jeunesse et réalité du terrain» (I-164). | 4755 |
| 8. Motion du 28 novembre 2007 de MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, M ^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Laetitia Guinand: «Rendons les toilettes publiques aux Genevois grâce aux TIG!» (M-743). | 4757 |
| – Motion du 12 mars 2008 de M. Alain de Kalbermatten: «Des TIG pour la Ville de Genève» (M-779) | 4758 |
| 9. Propositions des conseillers municipaux | 4770 |
| 10. Interpellations | 4770 |

11. Questions écrites 4770

La mémorialiste:
Marguerite Conus